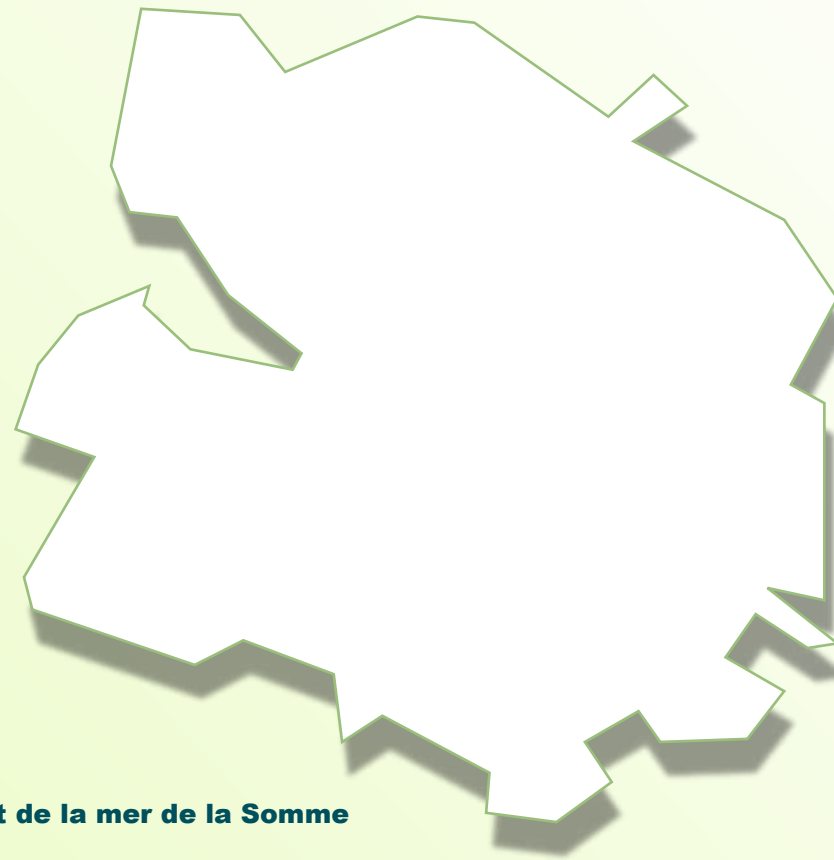


SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

NOTE D'ENJEUX



Préambule

L'État est associé à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Baie de Somme 3 Vallées porté par le syndicat mixte du pays et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Baie de Somme.

À ce titre j'ai souhaité formaliser les enjeux de l'État sur ce territoire.

Le SCoT est un document pivot pour mener à bien le projet de territoire. Il doit répondre à l'échelle d'un bassin de vie au besoin de coordination des différentes politiques d'aménagement et de développement. Il est ainsi un cadre de référence pour l'habitat, le développement économique, les implantations commerciales, les déplacements, la préservation de la biodiversité et des écosystèmes... tout en tenant compte de leurs effets probables sur l'environnement. Il est également un lien de solidarité sur le territoire. Il est donc normal que les choix fassent l'objet d'une vision d'ensemble et de décisions collectives.

Le syndicat mixte du pays et de préfiguration du PNR de la Baie de Somme en prescrivant l'élaboration du SCoT le 14 décembre 2015 a initié la définition d'une vision globale et d'ambitions partagées à un horizon de 20 ans en plaçant le territoire dans une politique dynamique et volontariste.

Cette note a pour objet, non pas de définir de façon exhaustive l'ensemble des sujets susceptibles d'être traités dans le SCoT, mais de poser les enjeux et les pistes de réflexion qui pourraient utilement être abordés.

Dans ce document synthétique l'État expose les enjeux forts qui selon lui doivent présider aux orientations d'aménagement durable du territoire

Philippe DE MESTER
Préfet de la Somme

SOMMAIRE

P4 UN ESPACE CONSOMMÉ AVEC MAÎTRISE
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE
→ LES ENJEUX **P9**

P10 UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ POUR
L'AVENIR

- Un paysage au service du développement
LES ENJEUX **P15**
- Faire de la sauvegarde du patrimoine une
priorité en matière d'attractivité
LES ENJEUX **P19**
- Les milieux naturels et la biodiversité
un atout pour le territoire
LES ENJEUX **P22**
- L'eau une richesse à préserver
LES ENJEUX **P24**
- Un territoire contraint
LES ENJEUX **P25**
- La transition énergétique
LES ENJEUX **P27**

P28 UNE DIVERSIFICATION DE
POPULATION ET DE LOGEMENTS
→ LES ENJEUX **P32**

P33 LA MOBILITÉ AU CŒUR DU PROJET
→ LES ENJEUX **P35**

P36 LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
MOTEUR DU TERRITOIRE
→ LES ENJEUX **P37 / P38**

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

LOI LITTORAL - N°86-2 DU 3 JANVIER 1983

Relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite loi « littoral », pose les principes de protection et de mise en valeur des espaces littoraux, des mers et grands lacs intérieurs, qui présentent des enjeux majeurs de protection de la nature et de maîtrise du développement.

LOI DE SOLIDARITÉ ET RENOUVELLEMENT URBAIN (SRU) N°2000-1208 DU 13 DÉCEMBRE 2000

Les agglomérations de plus de 50000 habitants doivent réaliser un SCOT avec les communautés d'agglomération, les communautés de communes et les communes situées dans un périmètre donné.
Passer d'un logique de zonage (SDAU , POS) à une logique de projet (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme)

LOI URBANISME ET HABITAT (UH) N°2003-590 DU 2 JUILLET 2003

Ambition de simplifier et de clarifier un certain nombre de dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain. Aménage notamment le régime du « Pays »

LOI ENE PORTANT ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT N°2010-788 DU 12 JUILLET 2010

Issue du cadre du Grenelle II de l'Environnement
Donne un nouveau cadre juridique aux SCOT, en les confortant dans leur rôle d'encadrement des règles d'urbanisme à l'échelle d'un bassin de vie.
Réaffirmation du rôle prépondérant du SCOT comme outil de définition et de mise en cohérence des politiques publiques territoriales .Nouveaux objectifs notamment en matière de développement durable, d'environnement, d'énergies, de transport et d'équipement commercial, de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

LOI DE MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE N°2010-874 DU 27 JUILLET 2010

Continuité des dispositions du Grenelle de l'Environnement dans un souci de réduction du taux de consommation des espaces agricoles.

LOI POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RÉNOVÉ (ALUR) N°2014-366 DU 24 MARS 2014

Dispositions du volet urbanisme renforçant le rôle intégrateur du SCOT et complétant les analyses exigées lors de son élaboration. Le SCOT est compatible avec la loi littoral, le SDAGE, la charte de PNR, le PGRI. Il s'impose au PLU, PLH, PDU

LOI RELATIVE A L'ARTISANAT AU COMMERCE ET TPE N°2014-626 DU 18 JUIN 2014

Possibilité pour les SCOT de disposer d'un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC)

LOI D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE L'ALIMENTATION ET LA FORET (LAAF) N°2014-1170 DU 13 OCTOBRE 2014

Renforcement du volet agricole des documents d'urbanisme et possibilité pour les syndicats mixtes de SCOT de mettre en place des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)

LOI RELATIVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE DU 17 AOÛT 2015

Contribution plus efficace à la lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de l'indépendance énergétique en équilibrant mieux les différentes sources d'approvisionnement.

LOI POUR LA LIBERTÉ DE LA CRÉATION À L'ARCHITECTURE ET AU PATRIMOINE DU 7 JUILLET 2016

Protection et garantie de la liberté de création et modernisation de la protection du patrimoine culturel et architectural

LOI POUR LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA NATURE ET DES PAYSAGES DU 8 AOÛT 2016

Protection, restauration, valorisation de la biodiversité. Éviter, réduire, compenser les impacts négatifs de certaines activités humaines sur l'environnement

À l'échelle de la façade maritime, le territoire est structuré morphologiquement par trois vallées parallèles, l'Authie au Nord, la Somme au centre et la Bresle au Sud.

Il se caractérise par une ouverture sur la Manche de part et d'autre de la Baie de Somme qui s'étend du Tréport à la Baie d'Authie et s'insère entre les plateaux du Ponthieu et du Vimeu. Cette partie de territoire concentre à elle seule une variété exceptionnelle de paysages et milieux naturels spécifiques, pour partie résultante des usages traditionnels, ce qui a valu à la Baie de Somme d'être classé Grand Site de France en mars 2012. Il compte également de nombreuses zones d'intérêt écologique majeur.

Son organisation urbaine est marquée par le rôle structurant d'Abbeville et sa proximité avec Amiens au sud-est.

Il se compose de 141 communes et compte 108 678 habitants répartis sur 1394 km².

La proximité de la mer a façonné une économie locale autour des activités de pêche (conchyliculture, pêche à pied) de l'industrie du galet et de tourisme balnéaire. Les bassins d'emploi locaux sont le Vimeu industriel (pôle métallurgique), la Vallée de la Bresle (pôle verrier) et Abbeville (pôle tertiaire du territoire).

La zone rétro-littorale du Ponthieu-Marquenterre est quant à elle axée sur l'agriculture.

Les infrastructures, tant routières que ferrées ont accompagné ou renforcé la répartition spatiale de ces activités et l'attractivité du territoire.

Cet attrait littoral génère en période estivale une surfréquentation touristique susceptible de mettre en péril la qualité du site, son intégrité écologique et sa valeur touristique.

La gouvernance de ce territoire et l'articulation des démarches et structures en place est un enjeu central pour la mise en cohérence des politiques publiques.

Malgré les caractéristiques territoriales relativement contrastées, il existe un réel passé de coopération et une volonté commune d'identité de Côte Picarde.

De nombreuses structures à champs de responsabilités et d'organisations différents se superposent :

- Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Somme aval et cours d'eau côtiers et Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Authie dépendant du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bassin Artois Picardie et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bresle qui dépend du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine Normandie.

- le Pays des Trois Vallées

- le projet de Parc Naturel Régional Picardie Maritime

- le Parc Naturel Marin des estuaires picard et de la mer d'Opale

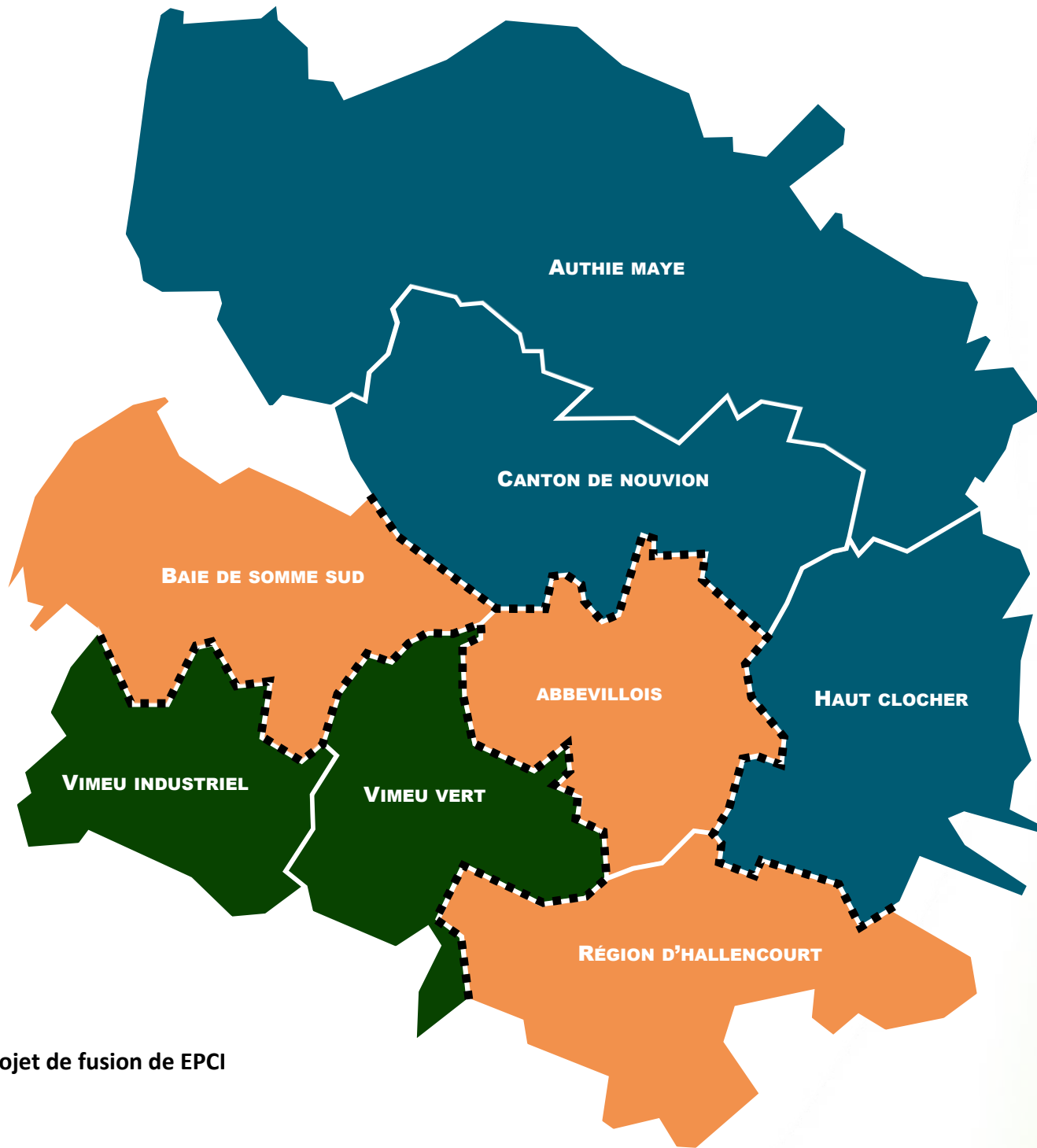
- le Programme d'Actions et de Prévention contre les Inondations)

- à moindre échelle huit Établissements Publics de Coopération Intercommunale de petites tailles amenés à fusionner dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Notre. Au premier janvier 2017 le territoire du Schéma de cohérence territoriale devrait rassembler deux communautés de communes et une communauté d'agglomération.

La multiplicité de ces structures ne facilite pas en tant que telle une définition de politique globale d'aménagement et de développement du territoire à la fois espace naturel de paysages de grande qualité, mais aussi bassin d'emploi et source de développement notamment touristique.

Il apparaît ainsi nécessaire que les politiques d'aménagement de la façade maritime et de l'arrière pays soient entreprises de façon coordonnée autour d'une stratégie territoriale partagée.

L'agglomération Abbevilloise pourrait ainsi ambitionner d'être le socle sur lequel asseoir le pilotage et la gouvernance de ce territoire en recherche d'attractivité avec la volonté de le positionner dans un espace régional voire inter régional.



Projet de fusion de EPCI

“ Un espace consommé avec maîtrise pour un développement durable ”



L'évaluation environnementale, prévue au L 121-10 du code de l'urbanisme, a pour objectif de vérifier en fin de travaux l'impact du schéma sur l'environnement.

Compte tenu des enjeux de ce territoire, et de l'importance de préserver son patrimoine aussi bien naturel que culturel, la question de l'environnement doit être pensée dès le démarrage de la démarche et dans chacun des axes de réflexion sur l'aménagement du territoire (urbanisme, transport, etc...)

UN TERRITOIRE EN BORDURE DE LITTORAL

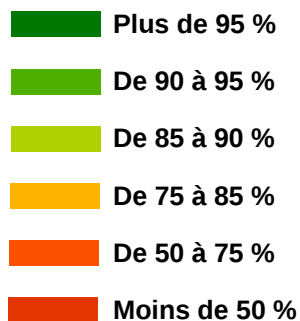
En 2012, 90 % du territoire du Pays Baie de Somme Trois Vallées est occupé par des espaces non artificialisés. Les espaces agricoles occupent ainsi 75 % du territoire, les espaces boisés 10.3 % et les espaces naturels 3.6 %.

Les espaces artificialisés occupent quant à eux 9.31 % du territoire (soit 12 967 ha) .

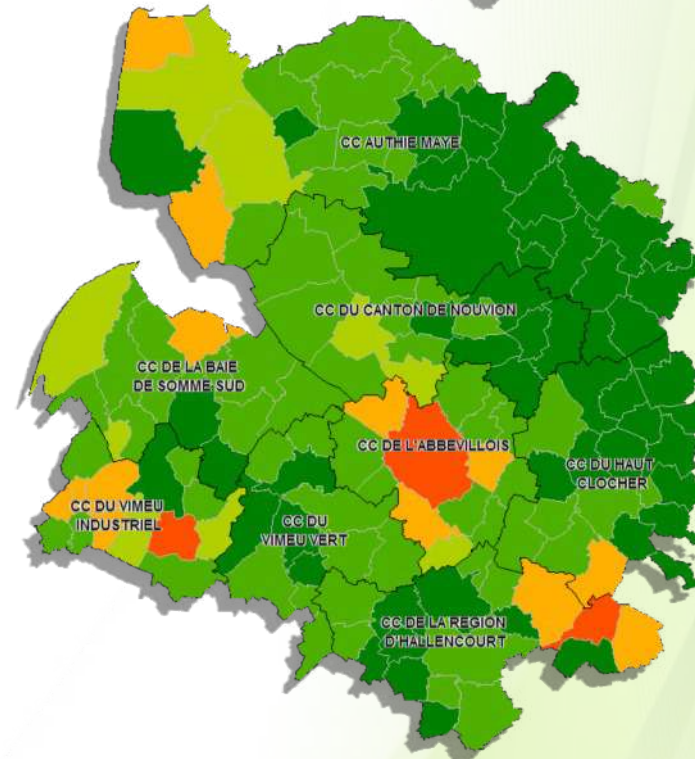
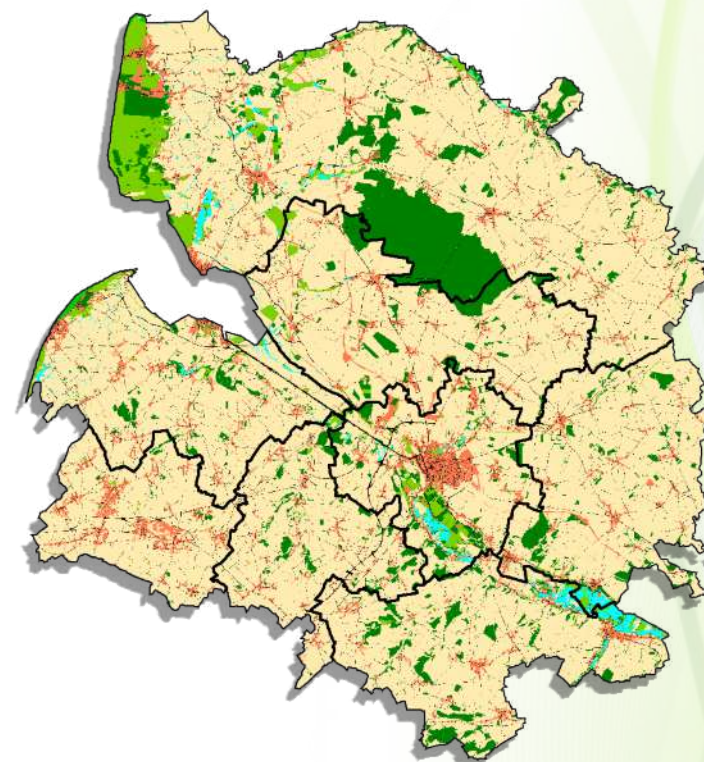


La trame urbaine du Pays Baie de Somme Trois Vallées s'aligne sur la façade littorale, Abbeville ainsi que certains bourgs du territoire tels Feuquières-en-Vimeu ou l'unité urbaine de Longpré-les-Corps-Saints.

Les espaces naturels, agricoles et forestiers représentent :



de la superficie de la commune.



ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL

En une décennie (2002 – 2012), les espaces artificialisés ont connu une augmentation de l'ordre de 547 ha, au détriment des espaces agricoles.

Un travail réalisé à partir des fichiers fonciers (Mise à Jour des Informations Cadastres), entre 2009 et 2012 montre que les différents EPCI qui constituent le périmètre du ScoT connaissent des évolutions identiques, à savoir un recul des terres agricoles en faveur des espaces urbanisés.

En 2012, près de 6 % des espaces artificialisés sont constitués d'infrastructures, 86 % de foncier urbain (dont un peu moins d'1% est non bâti) et presque 7 % de terrains à bâtir.

93 % des parcelles foncières dédiées à l'habitat ne sont occupées que par 1 seul logement. La densité résidentielle moyenne (9.3 logements/ha) varie d'une commune à l'autre. En effet, Abbeville et quelques communes du littoral se distinguent par des densités plus élevées que sur le reste du territoire. Il en résulte des formes urbaines peu denses ainsi qu'un tissu bâti lâche dans la majorité des communes.

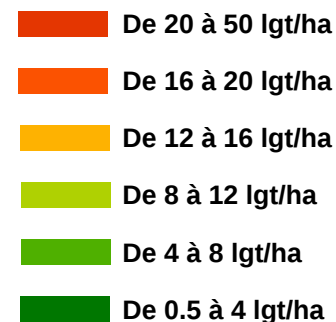
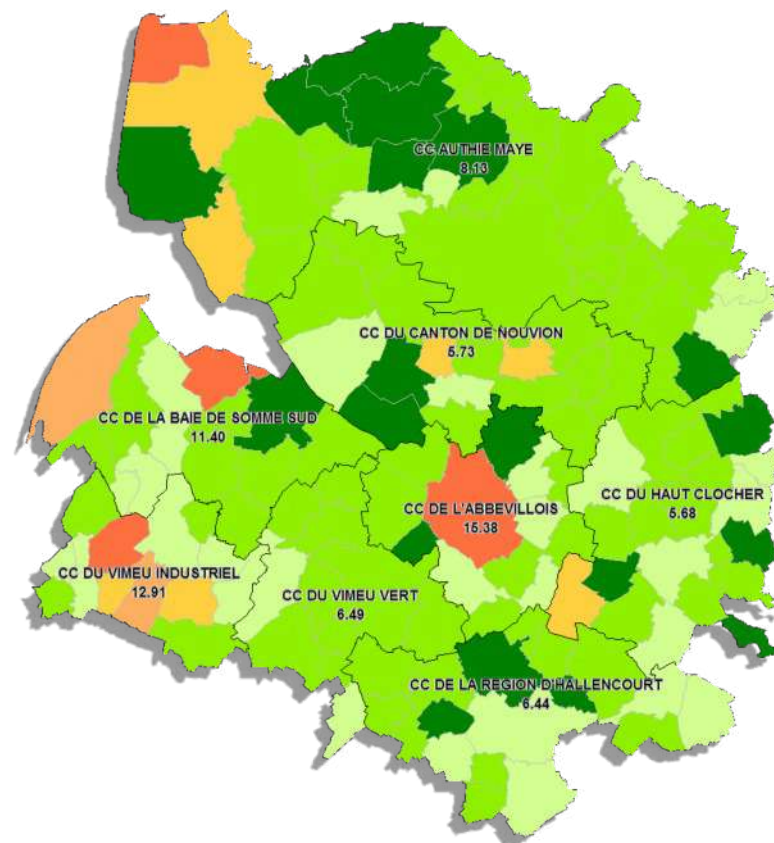
L'Agence Européenne de l'Environnement parle d'étalement urbain lorsque le taux d'artificialisation des sols est supérieur au taux de croissance de la population. A ce titre, le territoire du projet de SCOT présente un étalement urbain et s'inscrit ainsi dans les tendances nationales.

Cet étalement est plus ou moins marqué selon les EPCI. Le taux de croissance des ménages est de 8.72% sur la période au sein du territoire. Il en résulte que l'artificialisation, entre 2002 et 2012, a surtout répondu au desserrement de la population.

En 2012, le territoire compte environ 49 200 parcelles dédiées à l'habitat pour un total de près de 64 500 logements. Plus de 46 000 de ces parcelles ne sont occupées que par 1 seul logement. Seules 6,5 % des parcelles comptent plus d'1 logement.

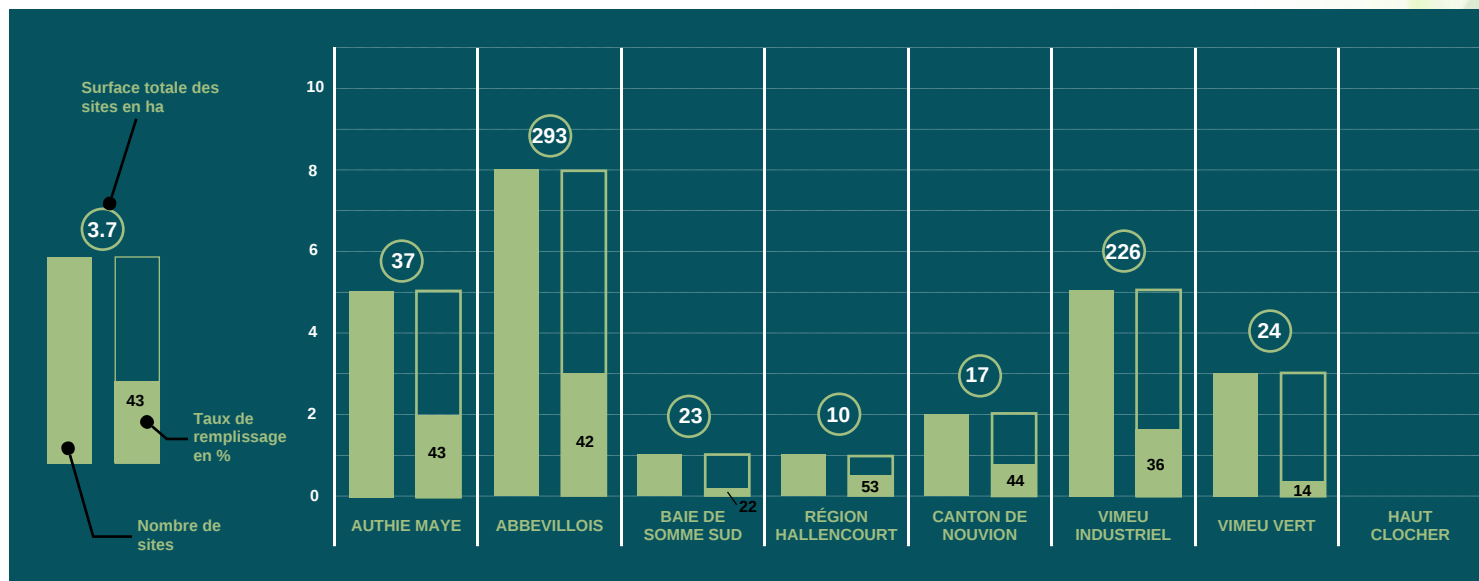
De même, au sein du Pays Baie de Somme 3 Vallées, la superficie moyenne des parcelles dédiées à l'habitat est de 1076 m² contre 876 m² pour le département.

La carte figurant ci-contre présente les densités communales de l'habitat. Abbeville apparaît comme l'espace urbanisé le plus dense du territoire (28 logements /ha), suivi de Friville-Escarbotin (23 lgt/ha).



- LES ZONES D'ACTIVITÉS -

Le territoire dispose de 25 zones d'activités représentant une surface totale de 634 ha. Le faible taux d'occupation (39 % de la capacité totale) doit conduire à une utilisation des espaces disponibles avant d'envisager la création de nouvelles zones.



- LES FRICHES -

Le récent recensement des friches d'activités du territoire du syndicat mixte Baie de Somme 3 vallées a fait état de 188 sites. (Exercice réalisé pour le SMBSTV avec le concours de l'EPF de Normandie - 2014 -)



Ce recensement exhaustif a mis en évidence d'importantes disponibilités foncières mobilisables (de l'ordre de 124 hectares) pour la construction éventuelle de logements, d'espaces d'activités ou d'équipements.

Il convient de préciser qu'à l'issue de cet exercice, seule une vingtaine de ces sites présente un enjeu stratégique à l'échelle du futur ScoT, notamment par leur fort potentiel de recyclage urbain.

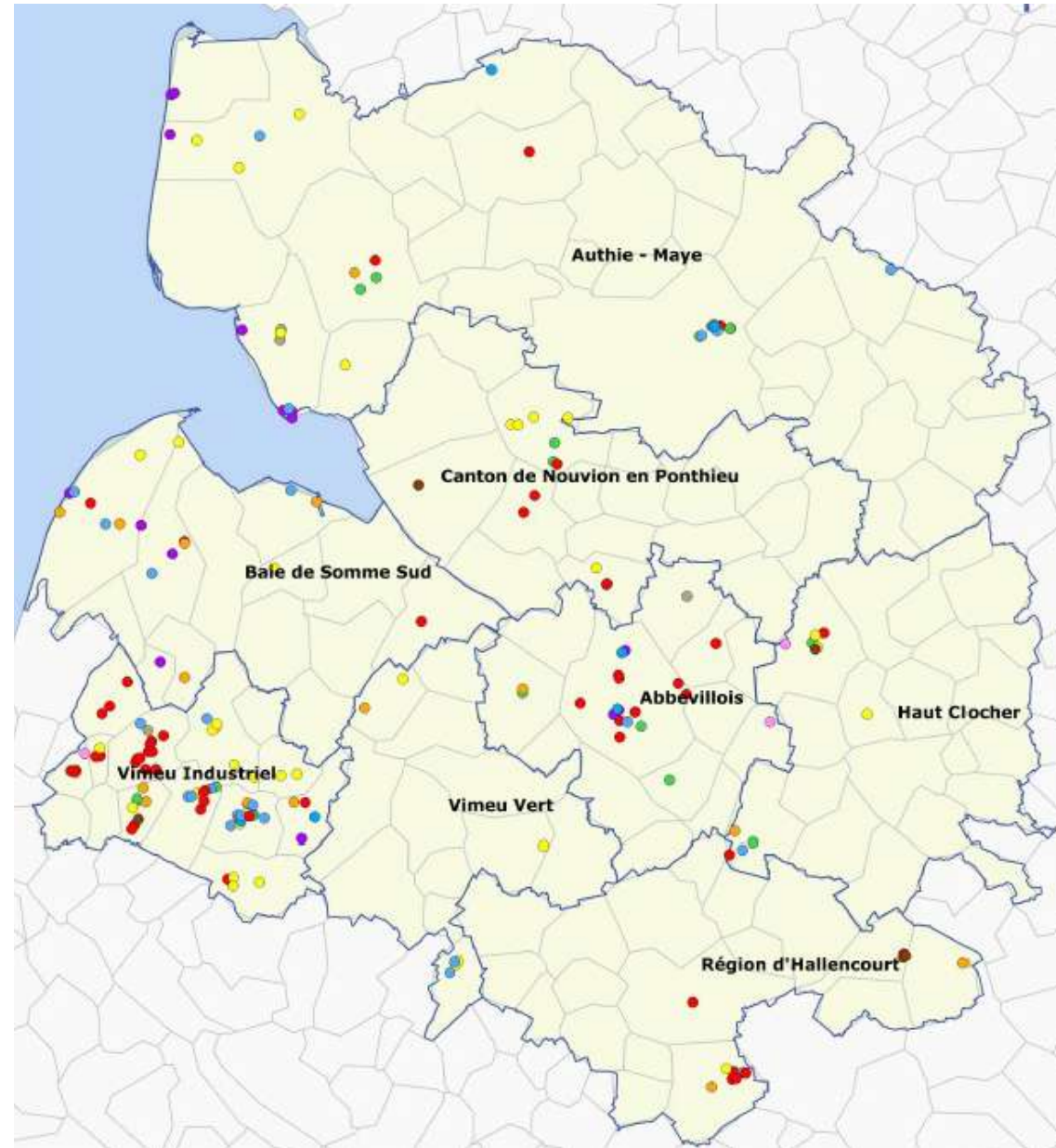
Des problématiques parfois complexes (sites et sols pollués, disponibilité foncière...) entourent la reconversion de ces espaces.

Hormis le cas singulier que constitue le territoire d'Abbeville, une faible dynamique de projets est à déplorer : si beaucoup de sites font l'objet d'une réflexion quant à leur reconversion, peu de projets sont initiés du fait d'un manque d'ingénierie des collectivités et/ou structures qui les abritent.

Dès lors, nombre de ces sites connaissent des dégradations. Le potentiel demeure néanmoins fort et doit interroger les collectivités.

Les différents types de friches - syndicat mixte Baie de Somme Trois Vallées

-  Agricole
-  Artisanale
-  Commerciale
-  Équipement public
-  Industrielle
-  Restauration, bar, discothèque, hôtellerie
-  Gare / ferroviaire
-  Stockage
-  Autres

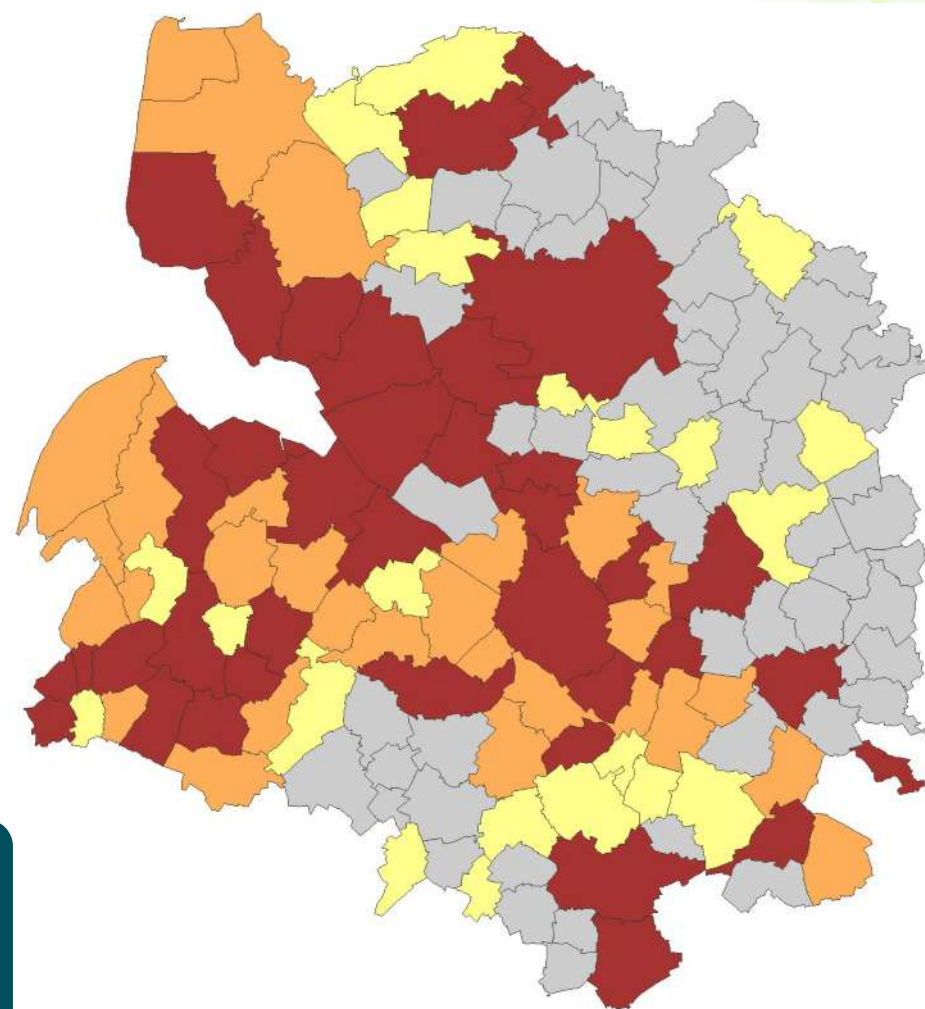


LA SITUATION AU REGARD DES DOCUMENTS D'URBANISME

(au 1^{er} janvier 2016)

Nombre de documents d'urbanisme que l'on pourrait qualifier « d'anciens » font actuellement l'objet de révisions (procédures en cours). Il convient de préciser que le territoire est marqué par une tradition de coopération infra et interrégionale à l'échelle de l'ancienne région Picardie « dite littorale » qui connaît 3 communautés de communes interrégionales.

Ces différentes collectivités partagent des objectifs de renforcement de leur image et de leur attractivité par le déploiement de l'éco-tourisme, la diversification des activités, la valorisation de la mixité des fonctions ainsi que le développement de l'accessibilité qu'il convient désormais d'appréhender de manière collégiale.



Documents d'urbanisme

Carte communale (CC)	(22)
Plan local d'urbanisme (PLU)	(37)
Plan d'occupation des sols (POS)	(29)
Règlement national d'urbanisme (RNU)	(53)

LES ENJEUX :

- Intensifier la gestion économe du foncier (politique concertée et globale),
- Favoriser le renouvellement urbain au détriment de l'extension urbaine,
- Promouvoir et oeuvrer au renouvellement des friches, intensifier notamment par ce biais la densification des surfaces urbanisées, (pertinence d'un outil d'intervention type EPF)
- Assurer la couverture du territoire par des PLUi ayant vocation à organiser la solidarité littoral / retro-littoral
- Développer une réelle planification stratégique du développement de zones d'activités proportionnée aux besoins du territoire,
- Tendre vers la diversification de l'habitat, mixité des fonctions, reconquête du parc ancien (retro-littoral).

“ Un environnement de qualité pour l'avenir ”



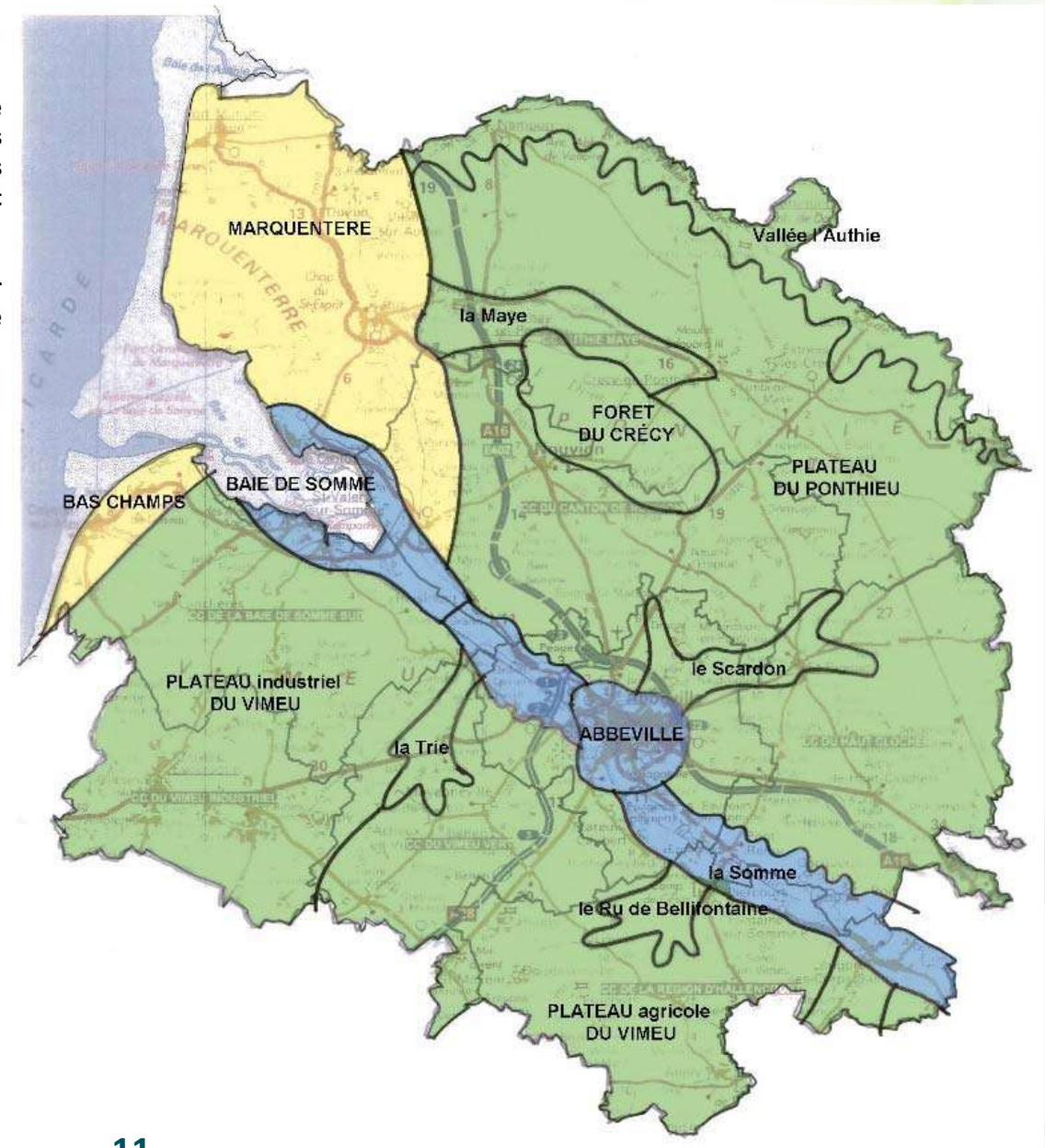
L'environnement, dans l'élaboration du SCOT n'a pas vocation à être pris en compte telle une étape du processus.

Il doit au contraire être abordé en amont du document. L'évaluation environnementale prévue au L 121-10 du code de l'urbanisme doit permettre d'alimenter les réflexions visant à poser un projet de territoire qui conjugue la préservation de l'environnement dans la perspective de développement.

UN PAYSAGE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Ce territoire présente une richesse paysagère exceptionnelle et contrastée. Chaque nouvel aménagement en modifie les caractéristiques. S'il est entendu que les approches de protection et de valorisation ne doivent pas conduire à le mettre sous cloche, le paysage étant par nature vivant, les aménageurs doivent impérativement composer avec lui.

Il s'agira par endroit de s'interdire tout nouvel aménagement, ailleurs de corriger des erreurs passées, et lorsque les aménagements sont pertinents, de les inscrire dans les grandes lignes qu'il appartient au SCOT de définir.



La vallée de la Somme :

La vallée est empreinte d'une mosaïque de milieux humides et de prairies bocagères contrastée par des plateaux cultivés. L'exploitation des tourbières pendant plusieurs siècles a fait place à une multiplicité de plans d'eau dans la basse vallée principalement entre Condé Folie et Fontaine sur Somme. Plusieurs oppidums ou vues plongeantes révèlent la richesse naturelle et patrimoniale de la basse vallée. A l'aval d'Abbeville, la Somme est canalisée jusqu'à l'estuaire de Saint Valéry sur Somme. Aujourd'hui la richesse paysagère de la vallée est soumise à la pression touristique du littoral et un essor de la périurbanisation de la ville d'Abbeville. L'aspect qualitatif paysager des projets doit être une priorité.

Le paysage du canal maritime et de l'estuaire de la Somme a été façonné par l'économie de l'estuaire afin de maintenir l'accès des navires marchands jusqu'à Abbeville à l'époque capitale du Vimeu et l'assèchement de la vallée pour des raisons agricoles. Le percement du canal maritime a poldérisé cette vallée grâce à un réseau de drainage et de renclôtures. Ces aménagements ont fait naître un paysage avec de vastes quadrilatères enclos bordés de fossés et de haies bocagères. Les routes départementales qui longent la vallée mettent en scène la découverte de l'estuaire et le panorama des molières. Les chemins sinueux aux abords de Cambron et Petit-Laviers révèlent le paysage des bas champs médiévaux.



Vallée de la Somme en amont d'Abbeville au niveau de Fontaine-sur-Somme



Le littoral :

La côte est un des derniers grands espaces naturels du littoral français. Sa qualité et sa reconnaissance ont fait un paysage exceptionnel et emblématique du nord de l'Europe.

Sur sa façade maritime picarde de 60 km de long, il est prolongé d'une basse plaine d'environ 300 km². C'est l'unique ouverture du département vers la mer. Les paysages sont façonnés et structurés au nord par l'estuaire de l'Authie, au sud par la Bresle, au centre Est par les plateaux crayeux du Ponthieu et du Vimeu scindés en deux parties par l'estuaire de la Somme, à l'Ouest par des cordons littoraux de galets sur 16 km puis des massifs dunaires qui protègent les terres des intrusions des eaux maritimes.

Le littoral réunit un ensemble de milieux précieux pour la faune et la flore. Le long des chenaux, des zones de vasières offrent une alimentation essentielle pour un grand nombre d'oiseaux et de poissons. En retrait, les molières situées entre les eaux de l'estuaire et les terres agricoles favorisent un biotope qui accueille plusieurs activités traditionnelles.

Désormais, la reconnaissance de la Baie de Somme est liée à une beauté sans faille du paysage et de ses lumières, ce qui lui vaut de figurer au club des 30 plus belles baies du monde et depuis peu d'être un grand site national !

La pratique de la chasse portant principalement sur les oiseaux, activité très importante en baie est à l'origine d'un paysage remarquable modelé par le jeu subtil des gabions.

Le Parc du Marquenterre situé à Saint Quentin en Tourmont sert de refuge à des milliers d'oiseaux migrateurs qui font une halte au cœur de la Réserve naturelle de la Baie de Somme. Avec 200 hectares de dunes, forêts et marais c'est un haut lieu de l'ornithologie en Europe.

De part et d'autre de la baie de Somme, le sable de l'estran soulevé par le vent a donné naissance à des massifs dunaires de grande ampleur. A l'intérieur des terres, les bas champs forment un ensemble de polders lentement conquis sur l'eau par l'homme et la force des éléments depuis le Moyen Age.

Les caps, des promontoires et les valliées constituent des observatoires privilégiés des paysages offerts par le littoral.

Le paysage du trait de côte est en perpétuelle évolution. L'ensablement de la baie de Somme ne cesse de réduire les ports et modifie les équilibres environnementaux des estuaires.

Avec les stations balnéaires, les bases de loisirs, l'attrait et la reconnaissance du littoral engendrent une pression urbaine sur le paysage. La surfréquentation touristique de certains espaces naturels et les contraintes d'une urbanisation saisonnière engendrent une concentration qui doit être étudiée et prise en compte pour la préservation, la protection des paysages et de la biodiversité. Actuellement, le paysage de côte bénéficie de la protection de la loi littoral et du classement du site de la Baie de Somme. Le projet de parc naturel régional devrait renforcer les mesures de préservation et de protection existantes.



Les massifs dunaires sur la commune de Fort Mahon Plage



La Baie de Somme en marée basse depuis le village de pêcheur du Hourdel

Les plateaux :

Un ensemble de plateaux entaillés de vallées encadre du Nord au Sud la vallée de la Somme. Au Nord, le plateau du Ponthieu, terre de culture et d'élevage, est traversé par de rares vallées humides (Vron et Dien), et une succession notable de vallons secs le long de la Somme. Le plateau dénombre plusieurs parcs éoliens visibles de l'autoroute A 16. La forêt de Crécy, plus grand massif forestier de la Somme occupe l'ouest en limite de plaine maritime. La mutation vers l'agriculture intensive, la création de nouvelles infrastructures, les aménagements urbains et la pression touristique entraînent une transformation notable du paysage du plateau et de la vallée de l'Authie.

Au Sud, le plateau du Vimeu se caractérise par deux activités distinctes : l'industrie du 19ème siècle (Vimeu industriel) et l'agriculture intensive (Vimeu vert).

Dans les 30 dernières années, un tiers des prairies a disparu. Les structures bocagères, les larris et les rideaux ont régressé suite aux remembrements massifs sur l'Ouest et la partie Est. Par conséquent, les ceintures bocagères autour des villages connaissent une fragilisation.

Le plateau a connu une modernisation des infrastructures routières avec la mise en service de deux autoroutes (A28 et A16). Les échangeurs ont fait émerger plusieurs zones d'activités à leur proximité. La mutation des activités liées à la crise du textile, aux restructurations et à l'abandon de sites urbains a engendré une augmentation des friches industrielles dans plusieurs communes. La réhabilitation ou la reconversion des sites vacants est à entreprendre.

Situé à l'ouest du département et fortement venté le sud-est du vimeu et le vimeu industriel sont des secteurs d'implantation propices aux éoliennes. Aujourd'hui il existe une confrontation entre les éoliennes et les éléments de repères du paysage du Vimeu tels que les grandes lignes de relief, les villages ou clochers.



La forêt de Crécy



Échangeur autoroutier A16



Cayeux hangar à bateaux



Confrontation paysagère entre une éolienne et le tissu urbain de Fressenneville

Afin d'aboutir à la définition d'objectifs de qualité paysagère, il s'agira pour chaque unité paysagère (sous-entité paysagère), de définir les caractéristiques du paysage. Ce travail d'état des lieux, préalable à la définition d'objectifs de qualité paysagère, pourra s'appuyer sur l'atlas des paysages de la Somme et sur le travail réalisé sur l'observatoire photographique du paysage du Littoral Picard. Néanmoins, cet état des lieux devra être complété par une analyse plus fine, afin de compléter les données et les actualiser.

LES ENJEUX :

- Concilier protection et mise en valeur du paysage avec développement de territoire
- Préserver les grandes entités paysagères en maintenant les zones de rupture
- Prendre en compte le paysage dans les stratégies de développement en amont des projets
- Renforcer les liens agriculture et paysage
- Travailler la qualité des aménagements et leur intégration, notamment soigner le paysage des entrées de ville/village, des courtils, des zones d'activités et des axes
- Procéder à un travail approfondi d'analyse paysagère visant à dégager des orientations stratégiques.
- Décliner les orientations en matière de paysage contenues dans la charte du Parc Naturel Régional, notamment le volet publicité.

FAIRE DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE UNE PRIORITÉ EN MATIÈRE D'ATTRACTIVITÉ

Le territoire du SCOT « baie de somme 3 vallées » est un secteur majeur de la Somme, qui génère une attractivité touristique importante, pour les paysages de l'estuaire de la baie de Somme et les sites du littoral bien sûr, le Marquenterre, le Hourdel..., mais aussi pour les vallées de l'Authie ou de la Somme, la forêt de Crécy, et les monuments historiques remarquables. Au rang de ceux-ci figurent les abbayes de Saint-Riquier et de Valloires, les églises Saint-Vulfran et Saint-Gilles à Abbeville, les beffrois de Rue, Saint Riquer, Abbeville (inscrits dans le corpus des 56 beffrois de Belgique et de France sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité UNESCO).

117 monuments historiques (39 classés et 78 inscrits) sont présents, générant des abords (« rayons de 500m ») ou des périmètres délimités des abords (dits « périmètres intelligents ») issus de la loi LCAP* du 8 juillet 2016 (en remplacement des PPM et PPA périmètres de protection modifiés ou périmètres de protection adaptés).

De fait, Abbeville, seule ville importante du territoire du SCOT, concentre une trentaine de monuments historiques.

La ville du Crotoy a entamé un projet de protection de son territoire. A terme, ce « site patrimonial remarquable » (SPR depuis la loi LCAP) sera muni d'un règlement propre visant à protéger le patrimoine et le paysage, encadrer les projets architecturaux. Ce règlement sera une servitude associée au PLU.

En dehors des monuments historiques reconnus et des sites emblématiques, le territoire dans son ensemble recèle un patrimoine multiple constitué d'éléments, pas toujours identifiés, et qui participent néanmoins de l'identité du territoire :

- Villes, gros bourgs, villages
- Ports de pêche, Saint-Valéry, Le Crotoy..
- Stations balnéaires, Quend, Fort-Mahon
- Rivières, canal de la Somme, maisons éclésières, écluses, moulins...
- Églises
- Bâti traditionnel : fermes, granges, habitations en torchis, en brique et pierre
- Édifices de la reconstruction, Abbeville, le Hourdel...
- Lieux de mémoire : cimetière de Noyelles
- Traces de la guerre : blokhaus



Beffroi de Rue



Quend plage

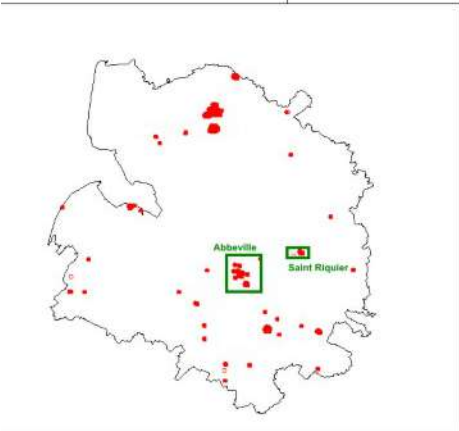
SCOT Baie de Somme 3 Vallées

117 monuments historiques dont :
39 monuments classés
78 monuments inscrits

13 sites dont :
8 sites classés
5 sites inscrits

Légende

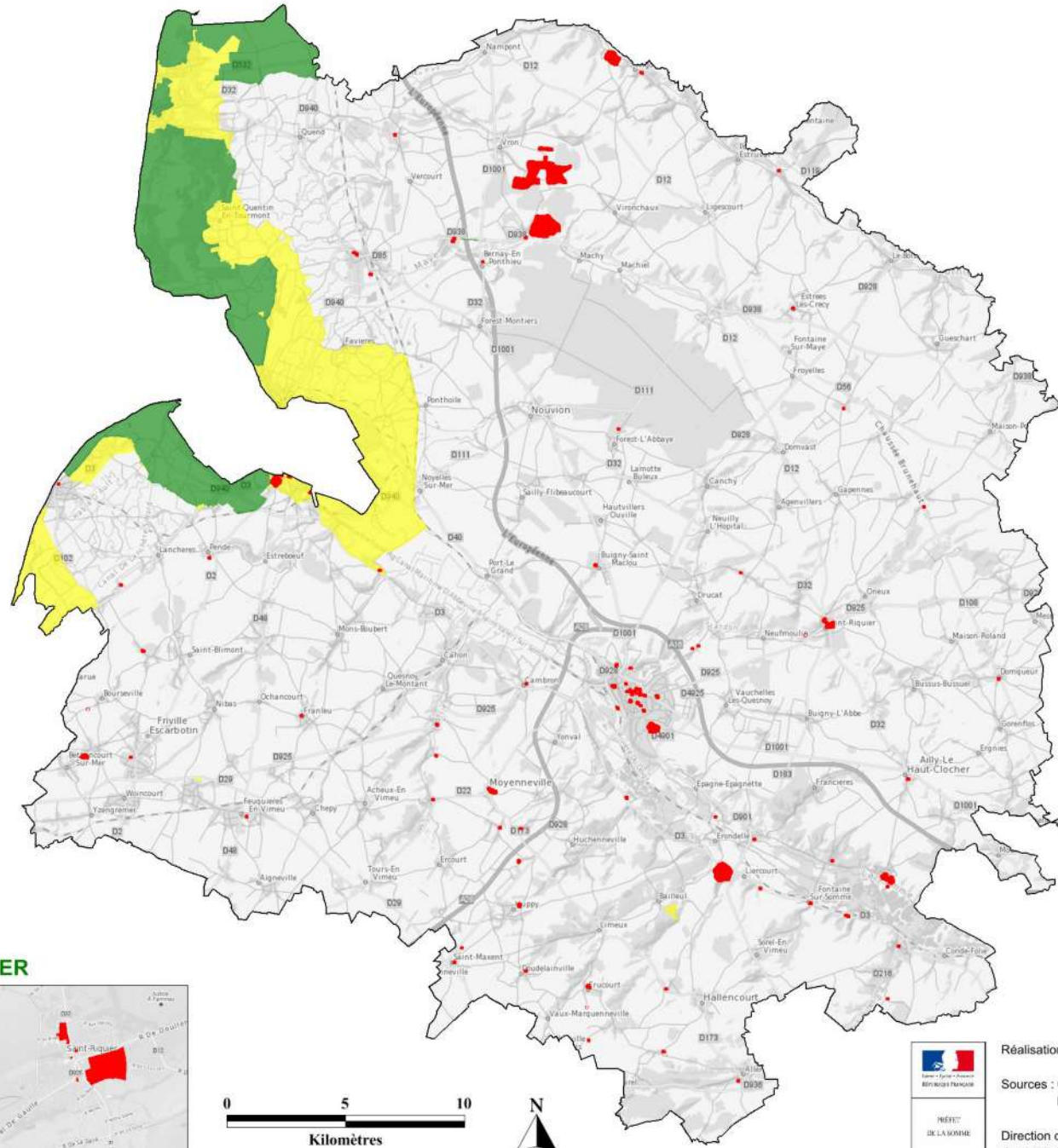
- Monuments historiques
- Sites classés
- Sites inscrits



ABBEVILLE



SAINT RIQUIER



Réalisation : DDTM80/MIDDEG/PSIG

Sources : © IGN-FOND DE PLAN®
DDTM80

Direction départementale
des territoires et de la mer

Les composantes identitaires :

Dans le territoire du SCOT, les paysages entretiennent une relation très étroite avec les bâtiments qui s'y sont implantés au fil du temps, édifices remarquables ou plus humbles et vernaculaires, historiques ou de la seconde reconstruction, agricoles ou industriels. Les relations harmonieuses entre paysage(s) et bâti sont à préserver

Les bourgs et villages ont parfois des structures spécifiques qui résultent de la géographie et de l'histoire : bas côtés enherbés, implantation concentrique (Ergnie), jeux de paume dits « usoirs », mares, courtils, ... Ces structures doivent demeurer visibles, grâce à l'entretien du bâti et du paysage. Les projets nouveaux (bâtiments, hangars, aménagements divers voirie..) doivent s'implanter en cohérence avec l'environnement. Les qualités patrimoniales et structures historiques spécifiques doivent être respectées

De nombreuses églises, souffrent d'une désaffection due à la baisse du nombre de pratiquants, d'un mauvais état dû au manque d'entretien et de travaux qui en découle. Les fermes et granges sont souvent abandonnées, du fait des changements des pratiques agricoles, et de la baisse du nombre d'agriculteurs. Les signes de la mémoire locale doivent demeurer en place, entretenus, éventuellement trouver une nouvelle destination.

Les recommandations :

- Inventaire du patrimoine communal (bâti paysager)

L'« atlas paysagers et patrimoniaux » réalisé par le SMBS3V identifie précisément les qualités paysagères, écologiques, patrimoniales de nombreux villages.

Ce travail peut être retranscrit dans les divers PLU et PLUi (article L.123.1-5 du code de l'urbanisme), afin de protéger les éléments bâtis participant de l'identité des villes ou villages, ainsi que le « petit » patrimoine ordinaire, mais aussi les murs de clôture, ou alignements d'arbres, haies...

- Instauration d'un permis de démolir

Conformément à l'article R.421-27 du code de l'urbanisme, les divers conseils municipaux devraient instituer l'obligation de dépôt de permis de démolir sur leurs territoires communaux, afin de ne pas voir disparaître des édifices essentiels à l'histoire locale, la qualité des lieux.

- Sensibiliser les habitants et visiteurs aux atouts de leur cadre de vie

Porté par le syndicat mixte, le projet de Parc Naturel Régional (PNR), calé sur le périmètre du SCOT, est un travail riche qui aborde le territoire selon les nombreuses thématiques croisées: gestion, écologie, économie, accueil, tourisme, patrimoine... Le Parc Naturel Régional est par nature un projet fédérateur et rassembleur autour de valeurs éminemment patrimoniales.

L'Atlas des paysages de la Somme publié en 2007, est un document fondamental, riche d'une analyse complète, qui peut être utilisé par les élus et acteurs du territoire lors de l'élaboration de projets, documents d'urbanisme par exemple...

Le projet de règlement patrimonial du CROTOY, futur site patrimonial remarquable, sera le second du département (après Conty). Un tel règlement mis en place sur une commune révèle aux habitants la qualité de leur cadre de vie, avec un but, celui du « vivre-ensemble » retrouvé, autour des questions du patrimoine, de l'architecture et du paysage.



Abbaye de Saint Riquier



Long - maison éclusière -



Le Crotoy

La cohérence territoriale s'exprime également à travers l'identité de son patrimoine culturel. Il s'agit de préserver et de réhabiliter les édifices isolés ou bien les ensembles urbains ou ruraux de façon à transmettre aux générations futures l'esprit et l'histoire de leur territoire. Le développement urbain doit prendre en considération cette structure patrimoniale et éviter la banalisation des lieux afin de mettre en valeur le cadre de vie du territoire :

- Le développement anarchique d'équipements touristiques – campings ou autres – sur le littoral, de zones pavillonnaires, artisanales ou industrielles, peut fragiliser une entité patrimoniale.
- Les projets d'implantation d'appareils éoliens ne doivent pas mettre en péril la lisibilité et la cohérence des anciens villages en bouleversant l'équilibre de leur inscription dans le grand paysage.

Plusieurs principes fondamentaux doivent être pris en compte, et accompagner systématiquement les projets, à toutes les échelles, du plan d'urbanisme au permis de construire.

LES ENJEUX :

- Respecter les perspectives monumentales ou paysagères (cônes de vue)
- Entretien des monuments historiques et protéger leurs abords
- Sauvegarder le patrimoine non protégé (églises, fermes, puits, moulins, pigeonniers...)
- Respecter les trames paysagères et urbaines historiques en maintenant la qualité des limites urbaines et des entrées de ville
- Densifier les noyaux urbains en abandonnant le mitage périphérique (Résorption des dents creuses, maintien des vides existants structurants : jardins, vergers, courtils, venelles ...)
- Soigner l'intégration des projets architecturaux contemporains
- Analyser finement des projets éoliens (terrestres, maritimes) qui ne doivent pas porter atteinte aux qualités du territoire
- N'envisager les démolitions qu'après une analyse sensible du contexte

LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITÉ - UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE

La biodiversité est menacée par les activités anthropiques et leurs impacts sur le cycle de l'eau, la biologie des sols et les prélèvements et rejets parfois excessifs sur les milieux.

Le territoire du ScoT abrite de nombreuses espèces floristiques protégées, un site majeur de reproduction pour le phoque veau marin ou encore une halte migratoire et d'hivernage de renommée internationale.

Le territoire est aujourd'hui concerné par 2 parcs naturels :

- Le parc naturel régional de la Picardie maritime (en cours d'élaboration)
- Le parc naturel marin des trois estuaires, réunissant les eaux marines et les trois estuaires de la Somme, de l'Authie et de la Canche.

Tous ces espaces sont également porteurs d'un fort intérêt économique, non seulement pour les activités touristiques mais aussi pour l'exploitation de certaines ressources telles que les granulats de roche meuble ou les galets de la Baie de Somme.

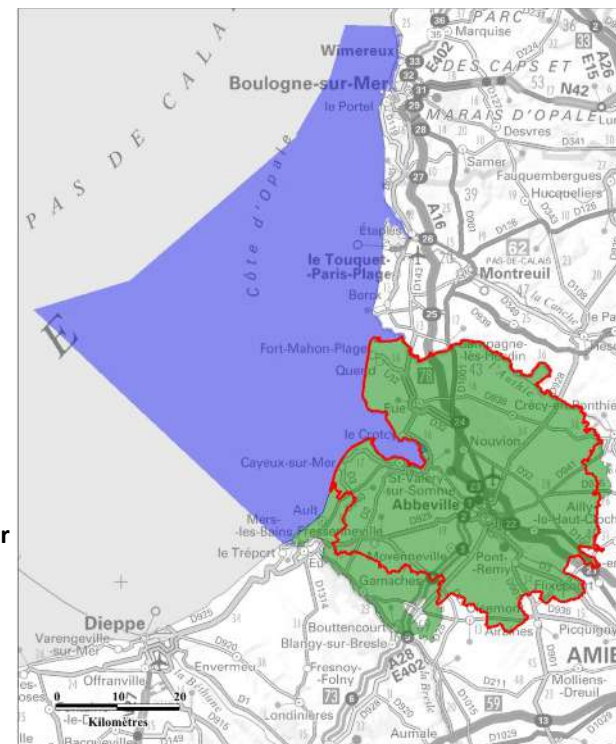
Le secteur présente aussi un fort potentiel éolien dont l'exploitation doit cependant prendre en compte les problématiques de biodiversité.

Ce patrimoine, qui fait l'attractivité touristique et résidentielle du territoire, doit faire face à une compétition entre usages anthropiques et ressources naturelles.

Les principales menaces pesant sur eux sont:

- la surfréquentation touristique (piétinement, dérangement de la faune, pollution par déchets, érosion...)
- la banalisation des milieux du fait de l'abandon de pratiques de gestion anciennes (déprise agricole, recul du bocage),
- l'urbanisation incontrôlée: les zones littorales connaissent en effet une forte consommation d'espace liée au développement de l'habitat, notamment en lien avec le tourisme,
- l'évolution des pratiques agricoles (céréaliculture, intensification, recul de l'élevage) et le changement climatique,
- l'érosion et la sédimentation naturelles entraînant un recul du trait de côte,
- des risques naturels (tempête, effondrement de falaise, érosion côtière, sédimentation, submersion marine). Le risque d'inondations est particulièrement important sur le territoire.

-  SCOT Baie de Somme trois vallées
-  Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de l'Mer d'Opale
-  Parc Naturel Régional de la Picardie Maritime



le canal de la Somme à l'aval d'Abbeville : un lieu de biodiversité à maintenir

Une concentration de nombreuses zone d'intérêt écologique majeur :

- les estuaires actifs de la Somme, de la Maye et de l'Authie,
- des espaces arrière-littoraux riches et diversifiés (marais, prés-salés, massifs dunaires, falaises, cordons et galets uniques en Europe, prairies humides),
- de vastes zones humides attenantes aux vallées (prairies, tourbières, marais) et où l'on recense de nombreuses espèces remarquables,
- des forêts (Crécy notamment), bois calcicoles et pelouses de l'arrière pays,

Un espace très protégé et soumis à différents périmètres réglementaires ou contractuels :

- réserve naturelle de la Baie de Somme (2 800 hectares) propriété du Conservatoire du Littoral et gérée par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard,
- un Site d'Intérêt Communautaire de 15 600 ha et une Zone de Protection Spéciale dans le cadre du réseau Natura 2000,
- un arrêté de protection de biotope sur un site de 263 hectares « Cordon de galets de la Mollière »,
- un classement de la Baie de Somme en « Grand Site de France ».



Plage de galets de la Commune de Cayeux-sur-Mer



la Baie de Somme et les moutons des Prés salés avec en arrière plan la commune de Saint-Valéry-sur-Somme



Vue des Bas-Champs et Cayeux sur Mer depuis la casquette d'Ault



Réservoir de chasse des Bas-Champs

Concilier protection de l'environnement et développement territorial n'est pas sans générer certaines tensions. Néanmoins il est observé une prise de conscience de la fragilité du territoire qui même si elle n'est comprise de tous, permet de favoriser l'acceptation de mesures de protection et de labels.

Le devenir du territoire est donc implicitement lié à la capacité qu'il aura à fédérer autour de projets porteurs pour son avenir.

LES ENJEUX :

- Aborder la biodiversité comme un atout pour le territoire et non comme une contrainte réglementaire
- Protéger de l'artificialisation les milieux naturels d'un point de vue écologique et paysager
- Favoriser le maintien ou la restauration des corridors écologiques en milieux urbains
- Préserver les boisements et lisières, les espaces paysagers ou naturels facteurs de biodiversité
- Éviter les défrichements de zones forestières
- Protéger les habitats des espèces...
- Définir la capacité d'accueil au regard de la loi littoral

L'EAU, UNE RICHESSE À PRÉSERVER

Les pressions exercées par l'être humain sur l'eau et les milieux aquatiques ont été marquées ces dernières années par une prise de conscience de plus en plus forte sur le nécessaire équilibre à trouver entre les besoins et la capacité du milieu à y répondre.

Le cadre réglementaire de la gestion de l'eau est constitué par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Artois-Picardie approuvé par arrêté préfectoral le 23 novembre 2015 et qui définit pour une période de 6 ans (2016-2021) les grandes orientations visant à une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité à atteindre.

Eaux souterraines et cours d'eau : un maillage complexe

Contrairement à l'intitulé du ScoT, celui-ci est traversé non pas par trois vallées mais par deux, celle de la Somme en son centre et celle de l'Authie bordant en son versant sud le nord du territoire.

Hormis ces deux fleuves principaux et les affluents de la Somme (Scardon, Trie, Amboise et Avalasse), la particularité du réseau hydrographique tient à l'existence de petits fleuves côtiers que sont la Maye et le Dien et surtout d'un réseau dense où s'imbriquent fossés et cours d'eau sur les zones littorales que sont les Bas-Champs de Cayeux au sud de la baie de Somme et le Marquenterre au nord de la baie.

La nappe de la craie est présente partout hormis dans les zones de Bas-Champs et du Marquenterre où elle est peu profonde voire inexistante, concurrencée par le biseau salé.

L'exploitation de la nappe est très différenciée entre le Vimeu et le Ponthieu : le gros des besoins du Vimeu est assuré par un captage extérieur au ScoT, en vallée de Bresle à Pont-et-Marais. La nappe de la craie dans le Vimeu industriel est durablement polluée par des métaux lourds, conséquence d'un passé industriel peu regardant en matière de pollution. De même, l'agriculture dans le Vimeu ne prélève pas ou peu d'eau pour des besoins d'irrigation. En revanche, la situation du Ponthieu est très différente : l'agriculture légumière, de par des sols sableux est grosse consommatrice d'eau dans ce secteur : près de 4 Mm³ en 2015. De plus, du fait de l'absence de nappe proche du littoral, les collectivités ont orienté leur prélèvement pour l'eau potable autour ou dans le massif forestier de Crécy, où la qualité de l'eau est très bonne du fait de la protection naturelle contre les pollutions diffuses.

Ce secteur, inclus dans les petits bassins-versants de la Maye et du Dien, est donc très sollicité pour l'agriculture et le tourisme (toute l'eau de Quend-Fort-Mahon et le Crotoy provient de ces captages).

L'abaissement de la nappe dans le secteur se traduit par le recul des sources de la Maye : à l'origine, elles étaient à Fontaine/Maye, désormais, le cours d'eau commence à deux kilomètres de Crécy.



Cours d'eau à Régnières-Ecluses

Les ressources en eau potable :

Le territoire du SCOT est concerné par 7 masses d'eau de surface continentales :

- **3 masses d'eau naturelles de surface :**
 - L'Authie qui a un objectif de bon état écologique en 2015
 - La Maye (dans sa partie aval) qui a un objectif de bon état écologique en 2027. (initialement fixé à 2015). La Maye est l'une des 4 dernières masses d'eau du département à présenter un état physico-chimique moyen alors que toutes les autres ont atteint un bon état physico-chimique. Sur ce critère, il faut cependant noter que l'état de la Maye a progressé pour passer de l'état mauvais à moyen dans le nouveau SDAGE (2016-2021).
 - La Maye fait partie des 9 masses d'eau du département présentant encore un état biologique moyen. Sur le critère « polluants spécifiques », la campagne de mesures de 2014 relève la présence de Diflufenicanil, un herbicide agricole. L'état 2014 est considéré mauvais sur ce critère.
 - L'Airaines (dans sa moitié aval) qui a un objectif de bon état écologique en 2027.
- **4 masses d'eau fortement modifiées :**
 - Le canal maritime qui a un objectif de bon potentiel écologique en 2015
 - La Somme aval qui a également un objectif de bon potentiel écologique en 2015
 - Le Scardon qui a un objectif de bon potentiel écologique en 2021. Des actions, en particulier sur les habitats et la continuité écologique devront être réalisés rapidement pour espérer atteindre cet objectif.
 - Le canal de Cayeux qui a un objectif de bon potentiel écologique en 2027

Le territoire est également concerné de manière marginale par les masses d'eau de la Bresle aval et de la Bresle amont au sud et de la Nièvre à l'est.

On observe un déséquilibre des prélèvements pour l'eau potable : des secteurs quasiment pas exploités et d'autres plus sollicités. Cet état résulte de l'évolution tant des besoins, avec le développement du tourisme sur le littoral ces 20 dernières années que de l'abandon progressif de captages pollués, déplaçant de fait les sources de prélèvement vers des secteurs protégés.

Il importe de ne pas poursuivre ces tendances pour deux raisons :

- les secteurs sollicités vont connaître des conflits d'intérêt, entre l'alimentation en eau potable, l'irrigation et le bon état des masses d'eau superficielles ;
- le déplacement des points de prélèvement augmente de fait le transport de l'eau sur de longues distances : or, dans un souci de rationalisation des services d'eau et de limitation du prix de l'eau, le transport est un facteur important, tant du point de vue du patrimoine à mettre en place que de l'énergie consommée nécessaire.

Les secteurs de prospection à privilégier sont les vallées des trois fleuves principaux traversant et encadrant le territoire : ils sont puissants et dans des secteurs où la baisse de leur débit du fait des prélèvements sera de moindre impact pour les milieux aquatiques.

En conclusion, le développement des ressources pour l'eau potable devra éviter de solliciter à nouveau les bassins-versants de la Maye et du Dien. Il est donc important également d'avoir une action sur le long terme pour les ressources existantes, afin d'en garantir leur qualité et d'assurer une répartition équilibrée des prélèvements sur le territoire.

L'assainissement :

L'assainissement du territoire du SCOT est globalement satisfaisant.

Il n'est pas observé de dysfonctionnement majeur des services d'assainissement collectifs en place. Les stations d'épuration sont suffisamment dimensionnées pour assurer le traitement des effluents collectés actuels et dans un futur compatible avec la durée de vie des ouvrages, à l'exception de la station de Cayeux-sur-Mer qui n'a plus de marges.

A noter, néanmoins, les STEP de Lanchères, le Boisle et Sailly Flibeaucourt sur lesquelles un travail est nécessaire aussi bien sur le réseau que sur la station.

Les milieux récepteurs des eaux traitées sont soit les cours d'eau soit la nappe par infiltration. La fragilité et les faibles débits des cours d'eau des Bas-Champs de Cayeux et du Marquenterre limitent de ce fait les possibilités de rejets dans ces milieux.

Pour ce qui est des services d'assainissements non collectifs (ANC), ils sont assurés par les Communautés de Communes et il n'y a pas de secteurs ANC identifiés comme pouvant avoir un impact sur les milieux aquatiques. Il faut toutefois veiller à la bonne exploitation des installations d'ANC comprises entre 20 et 199 équivalents-habitant, qui échappent à une autorisation administrative du Préfet mais pas des SPANC, particulièrement celles associées au tourisme sur le littoral (hôtels et campings).

Du point de vue de l'eau, que ce soit les milieux aquatiques ou les services d'eau et d'assainissement du SCOT, celui-ci peut clairement être séparé en deux secteurs : le littoral qui est le secteur le plus dynamique et également le plus fragile en termes de milieux aquatiques et les plateaux et les vallées des grands fleuves qui sont moins sensibles aux activités humaines (sauf pour les pollutions diffuses des eaux souterraines).

Le développement devra tenir compte des limites physiques des secteurs de bas champs.

LES ENJEUX :

- Préserver la ressource en eau
- Fiabiliser la ressource sur un plan qualitatif et améliorer la gouvernance en matière de gestion des services publics
- Limiter le développement à la capacité naturelle du milieu
- Réduire les rejets traités dans les milieux humides de faibles débits
- Valoriser les eaux usées dans des systèmes d'irrigation
- Veiller à la compatibilité du Scot avec le SDAGE Artois-Picardie

Enjeux identifiés pour la qualité de l'eau



Objectif de bon état écologique des masses d'eau

- Bon état 2015
- Bon état 2021
- Bon état 2027
- - - Bon potentiel 2015
- - - Bon potentiel 2021
- - - Bon potentiel 2027

- Limites des masses d'eau
- SCOT Baie de Somme 3 vallées
- Communes classées en zone vulnérable aux nitrates depuis 2007
- Communes classées en zone vulnérable aux nitrates depuis 2012
- Communes classées en zone vulnérable aux nitrates depuis 2015
- Aire d'alimentation des captages prioritaires
- Captages d'eau potable prioritaires

Etat d'avancement de la mise en conformité des stations d'épuration (2016)

- sans action
- initié
- engagé
- terminé
- ▲ Stations particulièrement problématiques Sans action
- ▲ Stations particulièrement problématiques initiées

Réalisation : DDTM80 / MIDDEG / PSIG
 Octobre 2016 - Carte n°20161007402
 Sources : © IGN-BDCARTO®
 DDTM80 / EML
 Direction départementale des territoires et de la mer



UN TERRITOIRE CONTRAINT

Le territoire du SCOT est soumis à des contraintes naturelles aussi bien sur sa façade maritime, pour ce qui concerne le risque « érosion littorale ; submersion marine » qu'en basse vallée de Somme et en Vallée d'Authie pour ce qui concerne l' « inondation par débordement ; remontées de nappe et ruissellement ».

Les Plans de Préventions des Risques Naturels :

en façade littorale :

- *Plan de Prévention des Risques Naturels des Bas Champs du Sud de la Baie de Somme* (prescrit le 7 février 2007) ;

- *Plan de Prévention des Risques Naturels Marquenterre-Baie de Somme* (approuvé le 10 juin 2016)

en vallée d'Authie : *Plan de Prévention des Risques d'Inondations du Canton de Rue* (prescrit le 13 août 2012)

en Vallée de Somme : *Plan de Prévention des Risques d'Inondations de la Vallée de la Somme et de ses affluents* (approuvé le 2 août 2012)

ont pour objectif de réglementer et limiter la constructibilité et les aménagements susceptibles d'amplifier les effets des phénomènes naturels.

La gestion du trait de côte et du développement du territoire a fait l'objet d'une nouvelle approche par la mise en œuvre du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) Bresle Somme Authie approuvé le 7 septembre 2016 et qui concerne le territoire du SCOT exception faite des deux communautés de communes d'Hallencourt et du Haut Clocher situées à l'Est de l'agglomération Abbevilloise identifiée (TRI) Territoire à Risques Importants d'inondation. Les objectifs du PAPI visent à poser une meilleure coordination des dispositifs de gestion, de protection, de prévention et d'aménagement tout en privilégiant une approche partagée des ambitions de développement.

La Commission Mixte Inondation a d'ailleurs préconisé dans son avis du 5 novembre 2015 une adaptation de la conception des ouvrages hydrauliques afin de maintenir les continuités écologiques et de les destiner exclusivement à la protection des personnes et des biens non pas à l'ouverture de zones nouvelles d'urbanisation.

Le territoire est également soumis à des mouvements de terrain qu'il conviendra de prendre en compte dans les stratégies d'aménagements.

En cas d'événements météorologiques violents, le territoire est vulnérable à l'érosion, d'autant plus que la pente est forte et que l'occupation du sol favorise les écoulements (espaces imperméabilisés et étendues agricoles dépourvues de végétation).

Les volumes de ruissellement sont générés dès les plateaux sur des espaces de pentes faibles, lorsque l'occupation du sol et les pratiques culturales ne permettent pas une bonne infiltration des eaux. Ces eaux de ruissellement s'accumulent dans les ravines et les talwegs et accentuent ruissellement, érosion, voire coulées de boues à l'aval.

LES ENJEUX :

- Intégrer les risques naturels auxquels le territoire est exposé dans les stratégies d'aménagement durable du territoire
- Profiter du PAPI pour favoriser une dynamique solidaire et partagée en adéquation avec la vulnérabilité du littoral et littoral


Plans de Prévention des Risques naturels, Programmes d'Action de Prévention des Inondations et Atlas de Zones Inondables du littoral de la Somme

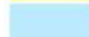
 SCOT Baie de Somme Trois Vallées


 PAPI Bresle Somme Authie

 PAPI Somme 2

Communes possédant un PPR

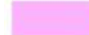
 PPR des Bas-Champs prescrit le 08 février 2007

 PPRI Basse Vallée de l'Authie prescrit le 13 août 2012


 PPR du Marquenterre - Baie de Somme approuvé le 10 juin 2016

 PPR Falaises Picardes approuvé le 19 octobre 2015

 PPRI de la Vallée de la Somme et de ses Affluents approuvé le 2 août 2012

 PPR de la Bresle prescrit le 04 septembre 2006

Communes possédant un atlas de zone inondable

 AZI de la Vallée de l'Authie élaboré en mai 2005

 AZI de la Vallée de la Bresle élaboré en novembre 2005

0 5 10

Kilomètres

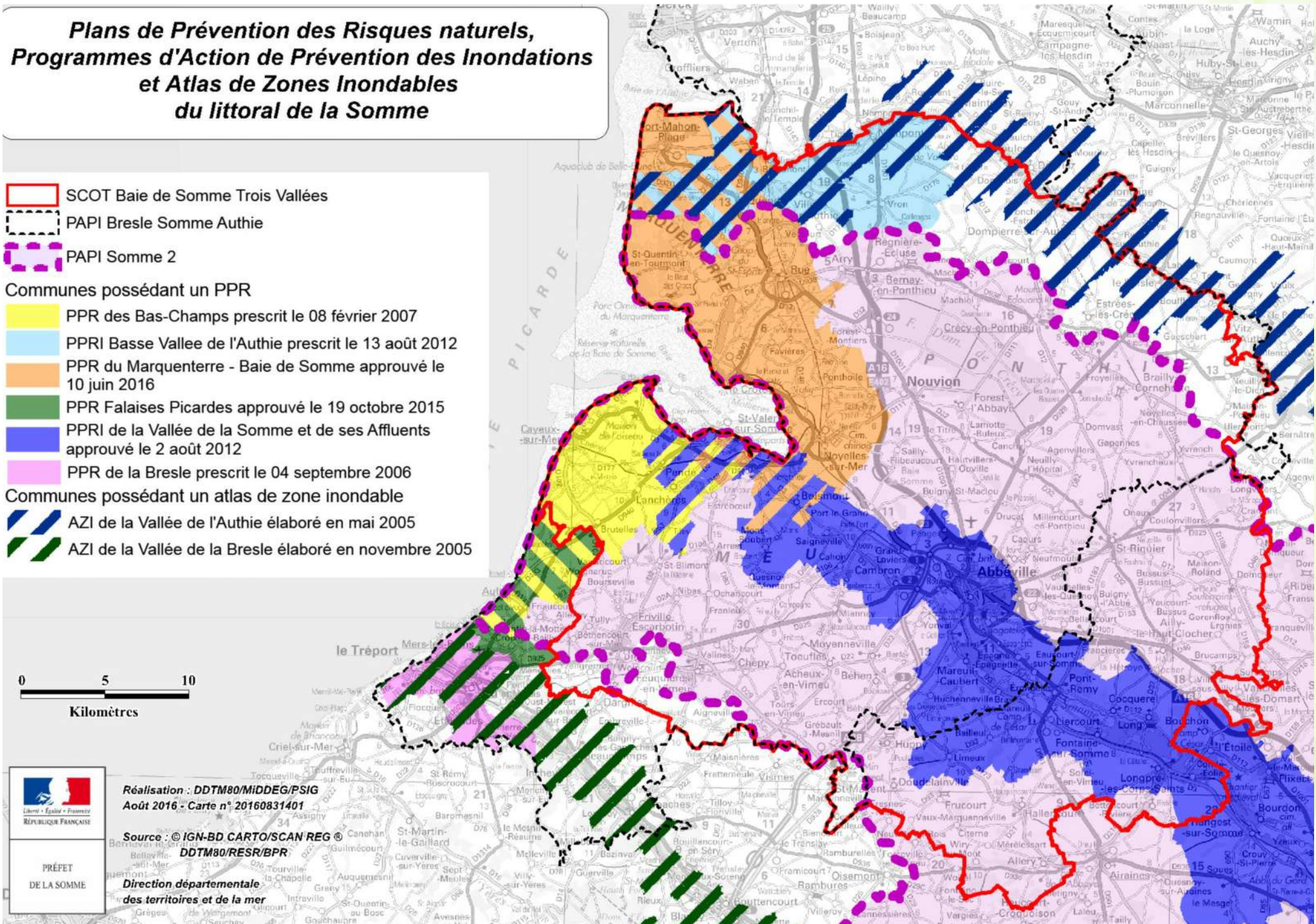


Réalisation : DDTM80/MIDDEG/PSIG
Août 2016 - Carte n° 20160831401

Source : © IGN-BD CARTO/SCAN REG ©
DDTM80/RESR/BPR

PRÉFET
DE LA SOMME

Direction départementale
des territoires et de la mer



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La loi Transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 a fixé 5 grands objectifs pour le territoire national qui sont les suivants : réduire la part du nucléaire à 50 % de la production d'électricité, développer les énergies renouvelables, favoriser des transports moins polluants, réduire les déchets et améliorer le recyclage et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le territoire Baie de Somme Trois Vallées s'est ainsi engagé dans de nombreuses démarches volontaires à travers la mise en place d'un programme Responsabilité Sociétale des Entreprises – Organisation, d'un Pass-Rénovation, d'un label « Baie de Somme Responsable ».

En 2015, il a été labellisé « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ». Cette labellisation a été l'élément déclencheur de plusieurs projets tels qu'un Marché d'intérêt local qui permet de centraliser et de collecter les productions locales, la mise en place d'éclairage public communal responsable...

L'ensemble des données présentées ci-après provient du Plan Climat et du Schéma Régional Climat Air Énergie Picardie à l'échelle de la Picardie Maritime.

Les émissions de gaz à effet de serre :

Le secteur de l'agriculture est le plus émissif en termes de gaz à effet de serre avec plus de 35 %. Cela provient en majeure partie des élevages et à la fertilisation des cultures. Les émissions sont équivalentes pour les productions végétales (50%) et pour l'élevage (50% dont une partie pour les émissions de méthane).

Le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre est l'habitat avec environ 213 600 tonnes équivalent CO₂ dus essentiellement au chauffage (environ 80 % issu de l'énergie fossile comme le gaz naturel ou le fioul). Le taux élevé des gaz à effet de serre est également lié à la composition du parc de logements composé à plus de 80 % de maisons individuelles. Il est donc important de rénover les logements pour une meilleure performance énergétique du parc. Le territoire a mis en place un Pass-rénovation (Aide à destination des propriétaires pour la rénovation de leurs habitations).

Le secteur industriel émet par an environ 129 000 tonnes équivalent CO₂ réparties sur trois secteurs du territoire de la Picardie maritime, la Bresle, l'Abbevillois et le Vimeu Industriel. Ces activités économiques entraînent une forte consommation énergétique. Le transport des marchandises (flux entrants et sortants) est l'une des principales causes de ces émissions. L'essentiel se fait par mode routier (plus de 50 % des flux sortants).

Le secteur tertiaire émet très peu de gaz à effet de serre (environ 68 000 tonnes équivalent CO₂) mais l'essentiel est concentré sur le secteur de l'Abbevillois et l'hôpital.

Le Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées a entrepris la mise en place de programmes locaux de prévention des déchets et des taux de valorisation obligatoire.

Le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été adopté en 2007.

Il est donc important de poursuivre les efforts engagés afin de préserver un environnement sain et une bonne qualité de l'air en diminuant les émissions de gaz à effet de serre.



Les consommations d'énergie du territoire :

Le territoire de la Picardie Maritime consomme par an 2,2 millions de méga watt heure (comptabilisation des pertes de lignes électriques). La consommation énergétique se répartit sur plusieurs postes : 31 % de consommation d'électricité, 30 % pour le gaz naturel et enfin 18 % pour le fioul.

Ces consommations sont essentiellement issues du secteur résidentiel pour 53 %, 25 % issus de l'industrie, 13 % pour le tertiaire et enfin seulement 6 % pour le secteur agricole.

L'implantation des éoliennes peut se faire de deux manières soit en ponctuation (exemple du Plateau du Vimeu) soit en structuration (regroupement par exemple dans le Ponthieu). L'énergie produite équivaut à environ 465 mégawatts.

Le Parc éolien est l'un des plus anciens du territoire national. L'essentiel des éoliennes implantées ont une puissance de seulement 2 à 3 MW. Il est important de développer cette énergie renouvelable à travers la modernisation du parc et par la densification des pôles existants- Nouvion-Saint-Riquier, Sailly-Flibeaucourt, Nibas et Nibas 2...). En effet, la Picardie a un fort potentiel pour l'implantation terrestre et maritime (offshore dans le Parc naturel marin) d'éoliennes ou d'hydroliennes.

Le territoire dispose actuellement de plusieurs chaufferies à bois sur Abbeville, Feuquières-en-Vimeu et Friville-Escarbotin. La filière bois est donc aussi une énergie à développer à travers la gestion durable des boisements, le maintien et le développement des bosquets, des talus et des haies. De plus, la Somme a une faible production locale.

La méthanisation, la cogénération sont également des filières à énergie renouvelables inscrites dans le Plan climat du territoire afin de valoriser et donner une seconde vie notamment des déchets ménagers. Ils représentent un enjeu important pour l'agriculture et font passer les déchets au statut de matière première.

Le photovoltaïque est aujourd'hui essentiellement implanté sur les toits des bâtiments. En effet, il n'existe pas de projet d'envergure sur un territoire. Le solaire thermique constitue également une piste pour produire de l'énergie propre à moindre coût.

Quant à la géothermie, le potentiel de développement est moyen et ne constitue pas une énergie d'avenir pour la Somme et l'Ouest de la Picardie.

Le territoire Baie de Somme Trois Vallées s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à favoriser les énergies renouvelables à travers une démarche « Baie de Somme responsable ».

LES ENJEUX :

- Poursuivre les efforts engagés en matière de développement des nouvelles sources d'énergies (renouvellement et densification du parc éolien, méthanisation...)
 - Encourager la gestion durable des boisements, des talus, des haies et des bosquets, lieux de biodiversité et sources d'énergie (Chaufferie à bois...).
 - Favoriser la modernisation et la capacité des parcs éoliens existants tout en préservant les respirations paysagères.
- Améliorer la gestion des déchets (augmentation des déchets lors des saisons estivales...)
- Poursuivre l'effort pour limiter ses émissions de Gaz à effet de serre en anticipant la transition écologique.
- Promouvoir la rénovation énergétique du parc de logements anciens
- Favoriser l'agro-écologie (moins consommatrice de ressources)

“

Une diversification de population et de logements”



Les politiques nationales en matière d’habitat reposent sur deux axes majeurs : mettre en œuvre le droit au logement et favoriser la mixité sociale en assurant la diversité de l’habitat.

Le SCOT doit répondre aux besoins identifiés à l’échelle plus large du bassin d’habitat. Sur la base d’un diagnostic de la situation du logement dans son ensemble et dans ses différentes composantes, il doit définir les objectifs et les conditions permettant d’assurer, sans discrimination aux populations résidentes et futures, des conditions d’habitat répondant à la diversité de leurs besoins et de leurs ressources. Il doit également prendre en compte la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l’habitat urbain et rural, en prévoyant des capacités de constructions suffisantes pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière d’habitat.

UNE ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE NUANCÉE

Le territoire, qui présente une densité de 78hab/km² (92hab/km² pour le département), compte huit communes de plus de 2 000 habitants: Abbeville (24 237 habitants), Cayeux-sur-Mer (2635 habitants), Saint-Valéry-sur-Somme (2703 habitants), Rue (3121 habitants)

D'un point de vue démographique, le territoire du SCOT comprend la deuxième ville du département, Abbeville, qui compte 24 237 habitants, mais est en perte de population sur la période 1999-2012. Le territoire est peu urbanisé avec plus de 120 communes inférieures à 1000 habitants. Il est articulé autour de pôles structurants.

Entre 1999 et 2012, le Pays Baie de Somme Trois Vallées a connu une croissance démographique de 3,6% (Département de la Somme : 2,8 % sur la même période). Entre 2007 et 2012, la croissance démographique est de 0,55 % (Somme : 0,93%).

Seules les Communautés de communes de Baie de Somme Sud et d'Authie-Maye voient leur population augmenter. Celle de l'Abbeillois est la seule à connaître une décroissance constante de sa population. Cette évolution se fait au profit des bourgs-centraux structurés, dotés de services intermédiaires ou de services de proximité offrant un cadre et une qualité de vie meilleurs.

UNE POPULATION VIEILLISSANTE SYNONYME D'UN TERRITOIRE EN PERTE DE DYNAMISME

La pyramide des âges du territoire indique un vieillissement de la population (Tranche d'âge la plus représentée : entre 30 à 60 ans). L'indice de jeunesse de 0,86 en 2012 est relativement faible par rapport à la moyenne départementale qui est de 1,01. Cette différence s'explique par une fuite des jeunes vers des écoles situées en dehors du département au détriment des groupements scolaires d'Abbeville.

Un fort taux de desserrement des ménages a entraîné une augmentation des foyers depuis 1999. On comptabilise plus de 45 834 ménages en 2012 contre 40 699 en 1999 (évolution de 12,62 %). Cette tendance entraîne une demande importante de logements sur ce territoire. Ce phénomène est dû à l'allongement de la durée de vie, l'augmentation de la situation de décohabitation (divorces, progression du célibat...).

La taille des foyers est de 2,37 personnes par logements dans le Pays BS3V. Cette évolution est similaire au reste du département (2,36 en 2012). Depuis 1999, la part des familles monoparentales augmente également. Les personnes vivantes seules sont le plus souvent des personnes d'un âge avancé. Les tranches d'âges les plus représentées sont : les plus de 50 ans (20%) et plus et les 80 ans et plus (50%).

Le revenu médian du Pays BS3V est de 17 751 €/an et de 18 345 €/an pour la Somme. Le revenu moyen de l'Abbeillois est 15 944 €/an, le plus faible. Les populations du Canton de Nouvion et du Vimeu Vert sont celles qui disposent de revenus les plus élevés (entre 18 833 et 18 666 €/an). La part des foyers fiscaux imposés est de 58,4 % pour le territoire et de 60,2 % sur la Somme.

Communes	Catégorie	POP 1999	POP 2012	Évolution en %
Abbeville	Pôle supérieur	24567	24237	-1.3
Rue	Pôle intermédiaire	3075	3121	1.5
Cayeux sur mer	Pôle intermédiaire	2781	2635	-5.2
Saint valery sur Somme	Pôle intermédiaire	2686	2703	0.6
Crécy en Ponthieu	Pôle intermédiaire	1577	1521	-3.6
Frivilles-escarbotin	Pôle intermédiaire	4646	4661	0.3
Feuquières en vimeu	Pôle intermédiaire	2370	2496	5.3
Vauchelles les quesnoy	Pôle de proximité	830	839	1.1
Fort mahon plage	Pôle de proximité	1140	1234	8.2
Woincourt	Pôle de proximité	1531	1388	-9.3
Quend	Pôle de proximité	1205	1398	16

UNE INÉGALE RÉPARTITION DES LOGEMENTS :

Le Pays de BS3V comptabilise 64 805 logements (©DGFP 2014). Il est dominé par les maisons individuelles du fait du caractère rural et périurbain du territoire. L'ensemble des occupants des logements sont des propriétaires-occupants à plus de 65 % sauf sur l'Abbevillois où l'on trouve une part égale entre propriétaires-occupants et locataires.

Un tiers des nouvelles constructions réalisées sur la période 2004-2014 se concentre sur la Communauté de communes Authie-Maye. La majorité des nouvelles constructions des territoires de l'Abbevillois, Vimeu Industriel, Haut-Clocher sont des résidences principales (©INSEE 2014).

Seules les Communautés de communes Authie-Maye et Baie de Somme Sud ont une part importante de logements secondaires neufs (36% du parc communautaire pour la première et 42 % pour la seconde). Ces logements secondaires sont presque exclusivement situés sur le littoral. Par exemple, le littoral de la Communauté de communes d'Authie-Maye connaît des pourcentages conséquents de construction de résidences secondaires : 81,1 % à Fort-Mahon-Plage, 63,3 % au Crotoy... Cette intercommunalité est d'ailleurs la seule à avoir un pourcentage de résidences secondaires (53,27%) supérieur aux résidences principales (42,21%) (©INSEE 2012).

Il existe une importante disparité entre le littoral et le rétro-littoral en termes de construction notamment sur la Communauté de communes d'Authie-Maye où deux espaces se distinguent. Le littoral attractif où se construit majoritairement des résidences secondaires, le foncier est tendu, et la partie rétro-littoral est plus rurale et moins attractive.

La concentration de logements collectifs neufs (résidences principales et secondaires) est principalement répartie sur l'Abbevillois (40%) , Baie de Somme Sud (41 %) et Authie-Maye (32%). Il est important de noter que seul l'Abbevillois a construit des collectifs à vocation de résidences principales, contrairement aux deux autres précédemment citées, qui ont construit préférentiellement des résidences secondaires (plus de 40 %).

L'offre de résidences principales de moins de 2 pièces (3 à 7%) sur l'ensemble des collectivités est insuffisante, sauf pour l'Abbevillois qui en affiche 12 %. La moyenne départementale de ces petits logements atteint 13 %.

Une part égale se dessine entre les logements de 3 et 4 pièces et de 5 pièces et plus sur l'ensemble des communautés de communes. Les logements de 3 et 4 pièces sont prisés et majoritairement occupés (50 à 55%) par les ménages de 1 et 2 personnes sur l'ensemble des intercommunalités. Sur la Communauté de communes du canton de Nouvion-en-Ponthieu et de la région d'Hallencourt des ménages de 4 personnes sont logés dans des logements de petites tailles.

De plus, l'offre de logements de courtes durées est déficiente et ne permet pas aux jeunes (Contrat à Durée Déterminée, emplois saisonniers...) de trouver un logement adapté. Cette pénurie rend les postes difficiles à pourvoir. Elle freine le développement économique local et l'insertion des jeunes.

Les logements de petite taille sont donc de plus en plus demandés. En corrélation avec les chiffres d'évolution et de composition de la population du territoire, il est donc important d'adapter les logements en fonction des besoins et de maintenir durablement la population sur ces territoires.

Communauté de communes	2012						
	Ensemble	Res principales	Res secondaire	Log vacants	% log vacants	Maisons	Appartements
Authie maye	17492	7327	9374	791	4.5 %	12780	3273
Abbevillois	15228	13664	322	1242	8 %	9954	5136
Région d'Hallencourt	4346	3597	440	309	7 %	4196	104
Haut clocher	3554	3047	236	271	7.6 %	3428	97
Baie de somme sud	9355	5163	3722	471	5 %	7712	1189
Nouvion en ponthieu	3879	3314	338	227	5.8 %	3708	141
Vimeu vert	2601	2236	166	199	7.6 %	2566	27
Vimeu industriel	8350	7506	244	600	7 %	7516	790
Pays Baie de Somme Trois Vallées	64805	45854	14842	4110	6.3 %	51860	10757

LA RÉPARTITION DES LOGEMENTS SOCIAUX

La Picardie totalise plus de 138 000 logements sociaux. La Somme possède le taux de logements sociaux le plus faible 15,5 % dans la région picarde (Aisne 17,40 % et Oise 19,5%). Le nombre de ces logements sur le territoire est concentré majoritairement sur l'Abbevillois. Leur répartition est inégale et principalement concentrée dans les grandes villes.

L'offre de logements sociaux par collectivité est faible, il en résulte un marché tendu. Entre 2010 et 2013, les constructions de logements sociaux se sont principalement concentrées sur le secteur de Fort-Mahon-Plage, Abbeville et le Vimeu Industriel. Les demandes de logements sociaux s'expriment pour plusieurs raisons : sans logement propre, logement inadapté, loyer actuel trop cher, divorce et séparation. Cela témoigne d'un parc ancien et peu adapté. Ces données sont à corréliser avec le revenu médian faible de la population du Pays BS3V.

Le taux de vacance du Pays BS3V est inférieur (6,34%) à la moyenne départementale (7,55 % ; 7,62 % sur le Grand Amiénois) (© DREAL – Picardie-Nord-Pas de Calais, INSEE 2012). L'Abbevillois détient le plus fort taux de vacance du pays (8,16%), qui peut s'expliquer par une offre insuffisante de transports, d'équipements, par des logements peu adaptés aux besoins et des logements vacants anciens coûteux à rénover. Aussi, même si cela n'est pas un élément déterminant, la vacance des logements reste un enjeu pour le territoire de BS3V.

La problématique de l'hébergement des publics défavorisés ou présentant des difficultés particulières (personnes mal logées, qui se trouvent dans une situation d'urgence). Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2015-2020 (PDALHPD) traite notamment la problématique de l'hébergement du public. Le SCOT doit aborder ces problématiques.

De plus, pour répondre à l'accueil des gens du voyage un schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été mis en place et validé par arrêté du 20 juin 2012. Ce schéma doit être révisé pour juin 2018.

Les objectifs du schéma sont atteints pour la Picardie Maritime, avec la création sur le site du Marais Malicorne à Abbeville, d'une aire de grand passage de 100 places et d'une aire 'moyen séjour' de 40 places.

Cependant, l'aire de grand passage actuelle n'est pas reconnue par les gens du voyage. Sa place dans le dispositif mérite également réflexion. Elle ne correspond pas aux attentes des gens du voyage et ne résout pas le problème des stationnements illicites constatés en période estivale sur le littoral. Cette aire est jugée trop éloignée de la côte et peu praticable (terrain marécageux).

Plus particulièrement, l'aire d'accueil de moyen séjour d'Abbeville connaît un phénomène de sédentarisation étendu à l'ensemble du quartier du Marais Malicorne.

Les instances territoriales recherchent des solutions pour répondre à un habitat adapté à cette population, afin de rendre à l'aire d'accueil sa fonctionnalité d'origine.

Le Schéma de cohérence territoriale devra intégrer l'accueil des gens du voyage sur l'ensemble du pays, en étudiant et projetant la mise en place d'une voire plusieurs catégories d'aires (passage de courte durée, passage moyen séjour, grand passage) notamment sur le littoral et rétro-littoral tout en remédiant à la fonctionnalité de l'aire d'Abbeville.

Communauté de communes	Nbre de logements sociaux	Part sur l'ensemble du parc du Pays %
Authie maye	251	4.63
Abbevillois	3750	69.1
Région d'Hallencourt	150	2.76
Haut clocher	172	3.17
Baie de somme sud	133	2.45
Nouvion en ponthieu	145	2.67
Vimeu vert	825	15.2
Vimeu industriel	1	0.02
Pays Baie de Somme Trois Vallées	5427	100

UN PARC DE LOGEMENTS ANCIEN À RÉNOVER

Le Parc de logements du Pays BS3V est ancien puisque 35 % des logements datent d'avant 1946 (35 % dans la Somme). 44 % des logements ont été construits entre 1946 et 1991 (contre 41 % Somme) et 21 % après 1991 (18,7% Somme). Le Nord du territoire est plus impacté par la précarité énergétique (Communauté de communes Authie-Maye et Canton de Nouvion). Cette précarité énergétique s'explique notamment par la construction des logements avant les premières réglementations thermiques.

Les logements potentiellement indignes, représente 7,82 % du parc de logement (Résidence privée) du territoire BS3V (7,13 % sur la Somme). Il a cependant régressé entre 2007 et 2011 de 2,04 %, mais il reste un enjeu fort à résorber. Les Communautés de communes d'Authie-Maye et de l'Abbeillois sont les plus touchées. La majorité des habitants concernés sont des propriétaires-occupants à hauteur de 52,34 %.

Le parc de logements BS3V comptabilise plus de 16 % de logements médiocres sur 64 805 logements. Un taux légèrement supérieur au département de la Somme qui est de 14 %. Les Communautés de communes de l'arrière pays du littoral (Communauté de communes Vimeu Vert, Haut Clocher, Abbeillois et Région d'Hallencourt) présentent des conditions de vétustés des logements plus importantes que les autres du littoral.

Au sein même d'une collectivité territoriale, on observe des disparités relativement importantes. La commune de Friville-Escarbotin avec 2237 logements, présente plus de 244 logements considérés comme médiocre. (valeur absolue). La commune de Cayeux-sur-Mer connaît également un fort taux de logements médiocres, 29 % soit 1042 logements sur 8996 (parc privé) (valeur relative).

Les Communautés de communes de Baie Somme Sud, la Région d'Hallencourt et du Haut Clocher présentent des conditions de vétusté des logements plus importantes que le reste du territoire. La précarité énergétique et les logements indignes constituent donc un enjeu fort du territoire.

Il importe que le secteur continue à accueillir des populations jeunes et actives, et dispose d'une offre accessible aux jeunes déco-habitants qui veulent rester sur le territoire. Une offre de petits et moyens logements devra être développée, ainsi qu'un parc locatif public et privé accessible aux jeunes en début de parcours résidentiel. Les opérations d'accession sociale à destination des jeunes ménages devront également être favorisées.

L'évolution du vieillissement constaté doit être anticipée. Il conviendra de développer une offre destinée aux personnes âgées dont le logement n'est plus adapté, que ce soit par la taille ou l'accessibilité.

La lutte contre l'habitat indigne et l'amélioration des performances énergétiques doivent être des axes majeurs d'une intervention publique en matière de logement.

Le territoire étant contrasté, il conviendra de répartir ces objectifs entre secteur urbain et rural. La lutte contre la spécialisation territoriale devra viser un rééquilibrage de l'offre d'habitat et sa diversification : développement du parc social sur l'ensemble du SCOT, en lien avec les dessertes en transports en commun et les équipements publics et en favorisant des formes urbaines plus denses.

LES ENJEUX :

- Favoriser la mixité sociale en diversifiant l'habitat
- Agir sur le parc existant en résorbant l'habitat indigne et en améliorant les caractéristiques énergétiques
- Adapter le parc locatif social aux besoins spécifiques du territoire
- Cibler et maîtriser le développement de l'offre nouvelle
- Apporter une réponse en matière de logements adaptés (personnes âgées, saisonniers, jeunes ménages, public fragile, hébergement d'urgence...)

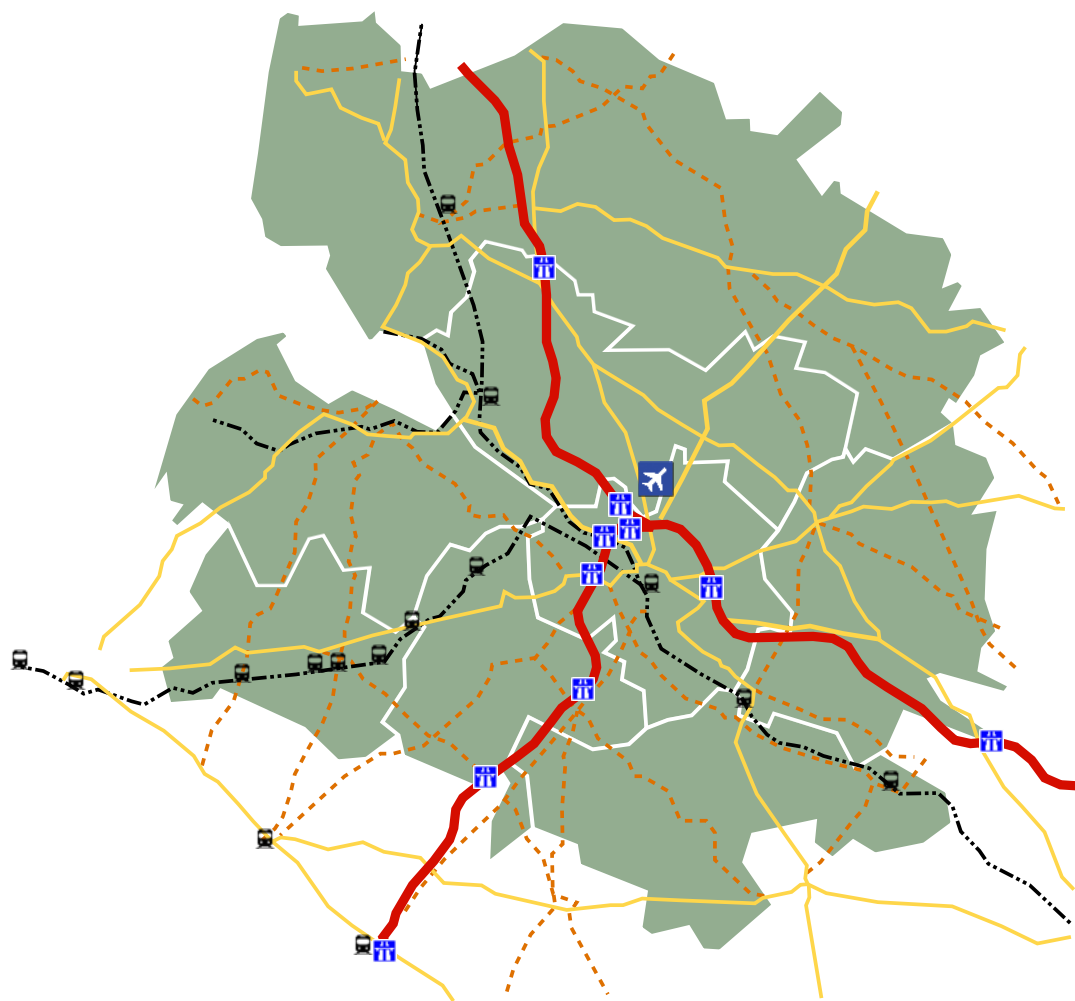
i

Le parc privé potentiellement indigne "PPPI" est le nombre de résidences principales privées :

* de catégorie 6, occupées par un ménage au revenu fiscal de référence inférieur à 70% du seuil de pauvreté,

* et de catégories 7 et 8, occupées par un ménage au revenu fiscal de référence inférieur à 150% du seuil de pauvreté.

“ La mobilité au cœur du projet ”



Le territoire bénéficie d'une infrastructure routière conséquente et de qualité puisque 2 axes majeurs se rejoignent au niveau d'Abbeville, l'A16 et l'A28 permettant l'accès à Amiens, Rouen ainsi qu'au Pas-de-Calais.

Les départementales irriguent le territoire en transitant par Abbeville, véritable point nodal des infrastructures.

Le territoire est également traversé par 2 lignes ferroviaires, à savoir la ligne mixte intercités/TER qui relie Abbeville à Amiens (à l'est) et Boulogne-sur-Mer (au nord). Il existe également une desserte entre Abbeville et Le Tréport. Par ailleurs, il convient de préciser que les communes touristiques du littoral ne sont pas desservies par la voie ferrée, leur accès en périodes estivales sont fortement congestionnées.

Dôtée d'un bon accès routier, Abbeville sert de gare de rabattement aux communes alentours. La densité du maillage routier illustre une certaine carence des transports collectifs.

Sur la commune de Buigny-Saint-Maclou se trouve l'aéroport d'Abbeville ouvert à la circulation aérienne publique, mais essentiellement utilisé pour la pratique d'activités de tourisme et de loisir.

Sur le territoire, la dispersion de l'habitat (faible densité du fait de la multitude de petites communes) constitue un réel frein au développement équilibré des transports collectifs.

LA VOITURE INDIVIDUELLE, UN USAGE POUR L'HEURE INDISPENSABLE

L'organisation territoriale du périmètre de ScoT, son offre de transport, et la présence de plusieurs bassins d'emplois ont tendance à concentrer les flux de mobilité dans l'espace.

Les polarités d'Amiens et d'Abbeville se renforcent plus en termes d'emplois que de population.

Les mobilités (domicile-travail) augmentent ainsi en conséquence.

Pour 79 % des migrants alternants du Pays Baie de Somme Trois Vallées, les déplacements s'effectuent en voiture individuelle. Les actifs travaillent en majorité dans le département de la Somme, avec une part importante de migrations professionnelles vers Amiens Métropole.

L'aire urbaine d'Abbeville entretient une forte relation d'interdépendance avec l'aire urbaine d'Amiens (cf travaux de l'INSEE 2010 sur les aires urbaines), formant un système urbain local.

Certains des territoires situés en bordure du Grand Amiénois font office de « zones tampons » entre les 2 villes. Cet espace constitue un large bassin d'attraction pour l'emploi, les achats, la scolarité et les loisirs.

Ces différents constats démontrent que la voiture individuelle constitue le mode de transport privilégié, pour les touristes mais aussi dans le cadre des déplacements quotidiens (domicile travail).

Des alternatives à la voiture individuelle à développer

Les fréquences des TER desservant le Vimeu sont faibles (moins de 10 TER/jour avec une majorité de trajets proposés en car TER) et moyennes pour la zone de Rue (de 10 à 15 TER).

21 lignes du réseau Trans'80 traversent le territoire dont 4 exclusivement les jours de marchés (18,19,20,21). 108 communes du Pays Baie de Somme 3 Vallées sont desservies par au moins 1 ligne. 33 communes ne sont donc pas desservies. La desserte est limitée le plus souvent à 1 aller-retour par jour.

Elle répond pour beaucoup aux besoins des lycéens et étudiants en termes de mobilité quotidienne.

La part des actifs utilisant les transports en commun sur le territoire est relativement faible.

Cette part augmente (environ 6%) à Abbeville en lien notamment avec les lignes de transport en commun (bus) mis en place à l'échelle de la communauté de communes de l'Abbevillois.



Autoroute A16 Forest-Montiers



Échangeur A16 Forest-Montiers

Ces dix dernières années, le territoire a fait l'objet de réflexions diverses en matière de transport (projet d'électrification de la ligne Amiens-Abbeville et plus loin vers le Nord pour améliorer les temps de parcours- prolongement des parcours TGV « province-province » en provenance de Roissy, au delà d'Amiens et notamment en direction d'Abbeville).

L'analyse des mobilités sur le territoire fait émerger 3 grands types d'espace, à savoir :

- Abbeville qui bénéficie d'une offre moyenne en transport urbain, polarisant un certain nombre de déplacements liés aux emplois, aux services et au pôle d'enseignement (IFSI, Cité scolaire, GRETA, CFA). Ce territoire est marqué par de nombreux flux domicile travail vers et depuis Amiens.
- les pôles d'emplois du Vimeu et du Ponthieu, les territoires en fond de baie de Somme et les espaces limitrophes à la Haute Normandie, qui bénéficient d'une desserte TER relativement intéressante et polarisant des déplacements domicile-travail. Il s'agit de flux de moyenne voire courte distance (moins de 15km).
- les secteurs du littoral et du nord-est, plus éloignés des transports et des principaux pôles d'emploi, qui enregistrent des mobilités plus importantes en part relative et plus longues.

La relative faiblesse des mobilités au sein du territoire s'explique en partie par le poids des ménages non motorisés. Ce phénomène est recensé principalement dans l'ouest du Vimeu, le nord du Ponthieu et dans certains centres urbains. Il témoigne également de la difficulté de nombreux ménages à sortir de leur environnement immédiat pour accéder à l'emploi, une formation, voire un service (public notamment).

Le territoire dispose d'atouts pour organiser une mobilité durable (infrastructures de transport de qualité) mais qui est actuellement dans une dynamique inquiétante (part importante de l'usage de l'automobile individuelle).

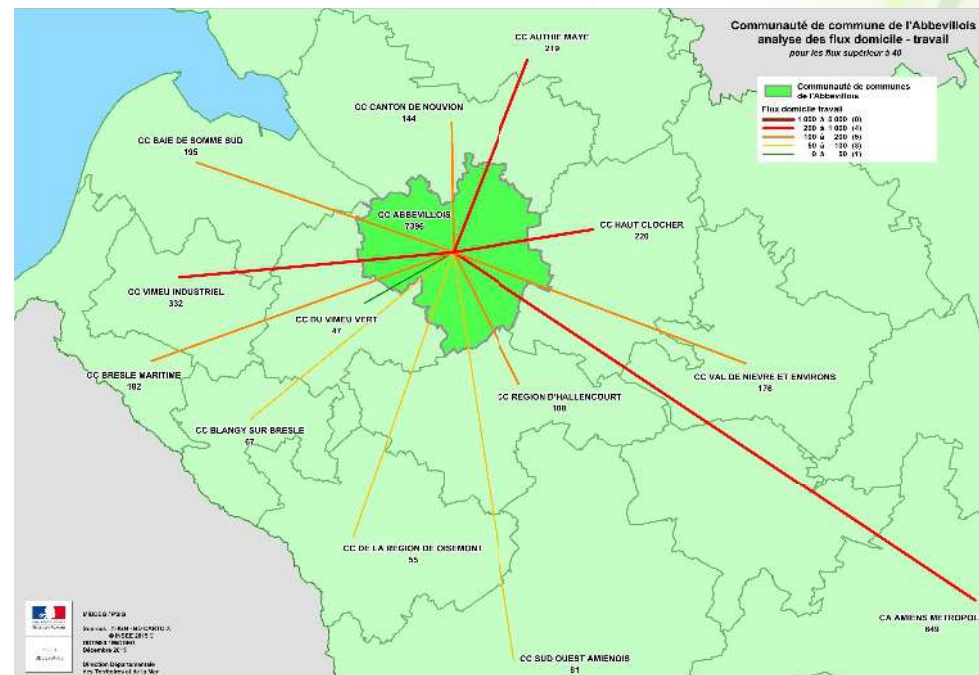
Jusqu' alors, et de manière légitime, les politiques d'urbanisme se sont focalisées sur les projets d'infrastructures. Les enjeux semblent s'être aujourd'hui déplacés vers l'organisation des déplacements et la structuration des politiques d'aménagement en rapport avec la présence ou le développement de transports en commun. Les outils de planification en cours de réalisation constituent en cela une opportunité à saisir.

Des initiatives relatives à la mobilité durable des habitants sont actuellement en cours, portées pour beaucoup par le Syndicat Mixte BS3V (navette de car « Baie mobile », aires et site internet de covoiturage « roulezco.fr, Plan de Déplacements Inter Entreprises/Administrations...) Ces actions méritent d'être poursuivies, pérennisées et développées.

En cela, la démarche de PCET volontaire conduite sur le territoire, portée par le Syndicat Mixte BS3V constitue un réel atout.

A noter que le secteur des transports, au même titre que le bâtiment, est un important émetteur de gaz à effet de serre (24 % localement cf synthèse du SRCAE Picardie – Edition 2015).

Ce constat confirme l'importance du report modal vers des modes de transport moins émissifs.



LES ENJEUX :

- Développer et proposer une alternative crédible et performante à l'usage de l'automobile individuelle :
- Oeuvrer à l'émergence d'une chaîne globale de transport (mise en réseau des moyens disponibles, travail plus fin, coopération /gouvernance à développer sur cette question ou consolider),
- Orienter les comportements individuels et collectifs vers des usages moins émissifs en GES,
- Favoriser / organiser les échanges physiques entre l'arrière Pays (dont l'activité tend à ralentir) et le littoral préservé engagé dans de nombreux projets (PNR, PNM...)
- Concentrer le développement de l'urbanisation dans les bourgs centres pourvoyeurs d'emplois et de services.
- Optimiser le potentiel ferré existant

“ Le développement économique moteur du territoire ”



Sur le territoire, un ensemble de phénomènes conditionne l'évolution de l'économie : le vieillissement de la population, les mutations technologiques pouvant favoriser la main d'œuvre qualifiée...

Aujourd'hui, devant les nouveaux modes de production et de consommation, il apparaît nécessaire de poser des alternatives aux modèles existants. Le maintien et la création d'emplois locaux durables sur le territoire sont désormais subordonnés à la mise en place d'innovations sociales et organisationnelles.

Le tissu économique du territoire se structure autour :

- du pôle urbain d'Abbeville fortement orienté vers des activités tertiaires avec la présence de grands équipements (hôpital,...) et de services (administratifs, scolaires, sociaux, culturels, commerciaux...). L'aire urbaine d'Abbeville présente ainsi des zones d'activités relativement nombreuses et étendues. La ville a connu une très forte hausse d'emplois entre 1999 et 2009 ce qui en fait un pôle d'emplois important entouré d'une couronne relativement dynamique.
- Le pôle métallurgique du Vimeu (serrurerie, robinetterie notamment) se distingue. Le maintien de cette activité industrielle explique la présence de zones d'activités de surface importante au sud du territoire.

Depuis 1999, ce pôle est organisé en Système Productif Local. Face aux mutations économiques structurelles, il connaît des difficultés d'adaptation. Les activités se sont ainsi recentrées sur la logistique et le commerce, tandis que les activités liées à la production peu qualifiée se sont délocalisées.

- Le pôle industriel historique du Vimeu (métallurgie légère) propose des activités d'excellence dans plusieurs domaines et représente une part importante des emplois.
- Les communes multipolarisées de ce secteur ont pour la plupart connu une variation négative de l'emploi entre 1999 et 2008 à l'exception de Feuquières en Vimeu et de petits pôles au sud-est, assez proches du Grand Amiénois.
- la zone Ponthieu Marquenterre, à forte vocation agricole, connaît des évolutions d'emplois globalement hétérogènes, mais très marquée géographiquement : variations négatives à l'est et diffusion des emplois autour d'Abbeville.
- une façade maritime marquée par le tourisme balnéaire, avec quelques activités de pêche artisanale, de conchyliculture, de pêche à pied et de ramassage divers qui subsistent mais déclinent en raison d'une diminution de la ressource et d'une réglementation de plus en plus contraignante. Les villes littorales ont dans l'ensemble connu une évolution positive de l'emploi entre 1999 et 2008.

Dans ce contexte, les emplois des cadres des fonctions métropolitaines supérieures ne représentent que 4% des emplois. Les emplois de l'administration publique sont également sous-représentés.

Les segments haut de gamme, conception et emballage se sont maintenus sur place.

Le territoire conserve une certaine dynamique économique portée par l'activité touristique, un secteur industriel intéressant qui cherche à s'adapter aux changements structurels et un développement des activités tertiaires.

Il présente par ailleurs une majorité d'ouvriers et d'employés parmi les actifs. L'Authie-Maye, le Haut Clocher et l'Abbevillois présentent les taux d'emploi précaires les plus élevés.

Comme dans l'ensemble du département, les femmes accèdent plus difficilement à l'emploi que les hommes même si l'écart est moindre dans la communauté de communes de l'Abbevillois.

En termes de formation, le territoire compte peu de diplômés de l'enseignement supérieur (15 % contre 20 % pour le département). Près d'1/4 de la population non scolarisée de 15 ans et plus est non diplômée, un autre ¼ est titulaire d'un Certificat d'aptitude professionnelle ou d'un brevet d'enseignement professionnel.

Grâce à la qualité et la diversité des milieux naturels (paysages), le tourisme constitue un secteur d'activité pourvoyeur de revenus au sein du territoire, et la fréquentation tend à se renforcer. Trois zones touristiques se distinguent :

- un littoral très attractif représentant le principal gisement touristique et au sein duquel la fréquentation ne cesse de croître. Le principal moteur touristique étant la qualité et la renommée de la Baie de Somme, l'enjeu est de trouver un équilibre entre cette vitalité touristique et la préservation des milieux naturels,
- le Vimeu, le Ponthieu et les trois vallées présentent un patrimoine de qualité qui tend à s'orienter vers le tourisme vert (potentiel avéré). Ces espaces ruraux connaissent jusqu'alors une faible mise en valeur touristique : nombre limité d'hébergements, de restaurations touristiques et de points de vente de produits agricoles et artisanaux.
- Abbeville enregistre une légère activité de tourisme de passage et d'affaires mais a cependant du mal à se positionner en tant que destination touristique et ville-centre de la baie de Somme.

LES ENJEUX :

- Susciter l'implantation de nouvelles activités industrielles ou tertiaires tout en maintenant les activités des pôles d'excellence
- Conforter et structurer les zones commerciales en préservant les commerces de proximité
- Développer le rayonnement et l'attractivité du pays par la création d'une offre adaptée au nouveau besoin touristique de la clientèle

UNE ÉCONOMIE AGRICOLE

Le territoire compte 3 petites régions agricoles : Vimeu, Ponthieu et Marquenterre. La majorité des communes présentent des activités principales orientées vers la polyculture et l'élevage. L'agriculture y demeure donc un secteur important.

- le Ponthieu, à forte vocation agricole, tourné à l'ouest vers les cultures industrielles (dont la betterave), les légumes et les pommes de terre et à l'est vers la grande céréaliculture intensive,
- le Vimeu, marqué par l'élevage laitier et des zones en polyculture et polyélevages aux paysages arborés et variés,
- l'est constitue une zone de céréaliculture intensive avec des paysages de grands plateaux.

En 2010, pour l'ensemble des communautés de communes du SCOT, la superficie des exploitations agricoles moyenne était de 60 à 70 ha à l'exception des communautés de communes du Haut Clocher, de l'Authie-Maye et du Canton de Novion, dont les surfaces moyennes sont de 90 ha, 96 ha et 113 ha respectivement. Dans le département de la Somme, elle est de 87 ha. La baisse du nombre d'exploitations dans le département est de 19 %. Sur cette même période, trois communautés de communes sont en dessous de ce seuil : Baie de Somme (18 %), Haut Clocher (16 %), Abbevillois (14 %). Les communautés de communes d'Hallencourt et du Vimeu Vert ont la plus forte baisse du nombre d'exploitations, 31% et 36% de baisse respectivement.

Sur ces dix années, on observe aussi une stagnation de la SAU totale à l'exception de l'Abbevillois qui présente une baisse de 12 %. La part de terre labourable stagne et a même tendance à légèrement augmenter à l'exception de l'Abbevillois. La part de prairie permanente diminue dans une fourchette de 1 % à 10 % à l'exception de la communauté de communes de la Baie de Somme avec une augmentation de 5 %.

Les productions végétales sont orientées vers la céréaliculture avec une fourchette de 30 % à 36 % des surfaces cultivées en blé. La proportion de surface en blé reste inférieure celle du département de la Somme. Les cultures suivantes par ordre décroissant sont la betterave, la pomme de terre, le colza et le pois protéagineux et leur proportion reste également inférieure au département de la Somme.

Les productions animales caractérisent ce SCOT et notamment l'élevage bovin (vaches laitières et vaches allaitantes). La proportion des élevages de vaches laitières varie de 28 % à 50 % et de vaches allaitantes de 26 % à 36 %. La moyenne départementale est de 23 % de vaches laitières et de 19 % de vaches allaitantes. Cependant on constate une diminution du nombre d'exploitations ayant un élevage dans toutes les communautés de communes. Cette diminution est très marquée dans le domaine avicole et porcin soit plus de 50 %. Elle s'accompagne d'une baisse des effectifs à l'exception des élevages ovins et de vaches allaitantes dans certaines communautés de communes : la Maye Authie, Hallencourt, l'Abbevillois, le Vimeu industriel pour les ovins et pour les vaches allaitantes, le Canton de Novion, le Vimeu industriel et le Vimeu Vert.

Ce portrait agricole démontre que les exploitations agricoles sont en moyenne plus petites que la moyenne du département de la Somme et que la concentration des exploitations reste faible. Les productions animales sont l'identité de ce SCOT et plus particulièrement laitier. Mais, celles-ci sont en baisse. La baisse est plus particulièrement marquée sur les élevages porcins et avicoles. Cependant, on observe dans certaines communautés de communes, une concentration des élevages de vaches allaitantes et d'ovins.

1225 exploitations étaient présentes sur le territoire en 2010. Ce qui représentait 6 % des emplois liés à l'agriculture (4.8 % en moyenne dans la Somme et 3.5 % en France métropolitaine). En 2015, le système de production, 1059 exploitations (- 166 depuis 2010), est de type polyculture. L'élevage bovin représente 58 % des exploitations (31 % production de lait, 27 % vaches allaitantes).

Concernant les installations sur la période de 2007 à 2014, le nombre d'installations aidées sur les trois petites régions agricoles, le Marquenterre, le Vimeu et le Ponthieu représentent 39% des installations aidées : 67% sont en élevage laitier et 46%, avec une diversification en vente directe (maraîchage, transformation à la ferme, cueillette de fraises). Ces petites régions agricoles représentent moins de la moitié de la SAU du département. En conséquence, le nombre d'installations dans ces régions agricoles reste important par rapport aux autres régions du département. Ce constat se confirme au regard de la SAU moyenne par exploitation qui est en dessous de la moyenne du département sur le SCOT et de la baisse du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010. Mais, le nombre d'installations est maintenu grâce à la présence d'un atelier laitier ou à la vente directe dans l'exploitation. La production laitière est donc un enjeu ainsi que les diversifications en vente directe.

Cette prédominance de la céréaliculture se fait souvent au détriment de l'élevage. Pourtant le littoral picard possède de nombreux élevages qui font l'identité et la réputation du département et de la Baie de Somme. On y trouve de la mytiliculture avec les moules de bouchots, les moutons des Prés Salés ou encore le cheval Henson...qu'il est important de maintenir et de valoriser.

LES ENJEUX :

- Maintenir et favoriser la diversification des exploitations agricoles pour préserver les petites structures (Vente directe, organisation d'un réseau, production laitière...)
- Maintenir les structures de petite taille et aider à l'installation des jeunes agriculteurs
- Préserver et permettre le développement des élevages en évitant le rapprochement des zones d'habitations des bâtiments d'élevage isolés
- Valoriser et promouvoir les élevages locaux liés à l'identité du territoire picard (Pisciculture avec la Salicorne, la mytiliculture avec les moules de bouchots, les moutons des Prés Salés, le cheval Henson...)

En résumé, l'enjeu du SCOT ne se limite pas à favoriser l'urbanisation nouvelle en la répartissant entre les communes et communautés de commune. Dans ce territoire à identité forte, soumis à des pressions multiples, l'enjeu est de développer une vision cohérente et d'ensemble de l'aménagement du territoire, dans ses différentes facettes

Si le Scot doit fédérer des points de vue et des intérêts communaux autour d'une vision stratégique du devenir territorial, il est primordial que la démarche s'inscrive dans une logique de projet politique porté à une échelle intercommunale disposant d'une capacité d'ingénierie renforcée et solidaire à mettre au service du développement et de la cohésion territoriale et susceptible de définir des démarches de planification intégrées. Ce territoire est en effet composé d'entités aux profils, atouts et enjeux très différents qui schématiquement prennent trois visages : le littoral, les zones urbaines et le milieu rural. Il semble nécessaire d'en jouer la complémentarité et la spécificité plutôt que de les uniformiser. La forme des nouveaux établissements de coopération intercommunale doit permettre de jouer cette spécialisation en organisant la solidarité qu'elle appelle en contrepartie.

Enfin, il est essentiel pour un aménagement pérenne du territoire que les réflexions soient conduites avec les territoires voisins. Cette échelle élargie permettra d'éviter les phénomènes de «report aux franges». Cette démarche d'inter-Scot ne repose sur aucun cadre réglementaire mais trouve toute sa pertinence sur des thématiques particulières: économie, déplacement-transport...

GLOSSAIRE

ALUR : Accès au logement et un urbanisme rénové

ANC : Assainissements non collectifs

ARS : Agence régionale de santé

BS3V : Baie de Somme Trois Vallées

CC : Communauté de communes

CFA : Centre de formation d'apprentis

DAAC : Document d'aménagement artisanal et commercial

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer

DGFP : Direction générale de la finance publique

DOO : Document d'objectif et d'orientation

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

EPF : Établissement public foncier

GES : Gaz à effet de serre

GRETA : Groupement d'établissement publics locaux d'enseignement

IFSI : Institut de formation en soins infirmier

IGN : Institut national géographique

INSEE : Institut national des statistiques et des études économiques

LAAF : Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

LCAP : loi Liberté de la création à l'architecture et du patrimoine

Middeg : Mission développement durable études et géomatiques

PAEN : Périmètre de protection et de mise en valeur des agricoles et naturels périurbains

PCET : Plan climat énergie territorial

PDALHPD : Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

PLU : Plan local d'urbanisme

PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal

PNR : Parc naturel régional

PAPI : Programme d'action et de prévention des inondations

PNM : Parc naturel Marin

PPA : Périmètre de protection adapté

PPM : Périmètre de protection modifiés

POS : Plan d'occupation des sols

PSIG : Pôle système d'information géographique

RNU : Règlement national d'urbanisme

SAU : Surface agricole utile

SCoT : Schéma de cohérence territoriale

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SDAU : Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme

SMBSTV : Syndicat mixte Baie de Somme Trois Vallées

SPANC : Service public d'assainissement non collectif

SPR : Site patrimonial remarquable

SRCAE : Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie

SRU : Solidarité et renouvellement urbain

TER : Train express régional

TGV : Train grand vitesse

TPE : Très petite entreprise

TRI : Territoire à risque important

UNESCO : Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

CONTRIBUTIONS :

- **Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la somme**
- **Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Nord - Pas-de-Calais Picardie**
- **Architecte conseil de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme**
- **Paysagiste conseil de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme**
- **Service environnement mer et littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme**
- **Service économie agricole de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme**
- **Service habitat de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme**
- **Service aménagement du territoire et urbanisme de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme**
- **Mission développement durable études et géomatique de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme**

**Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme
1 boulevard du Port - 80026 Amiens cedex 1 -
03.22.97.20.98**

Directeur de la publication : Jacques BANDERIER

Réalisation :

Monnereau Elisabeth

Jacobs Michel

Maurer Hervé

Mence Rodolphe

Conception graphique :

Faure Fabrice

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
BAIE DE SOMME 3 VALLÉES
NOTE D'ENJEUX